



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

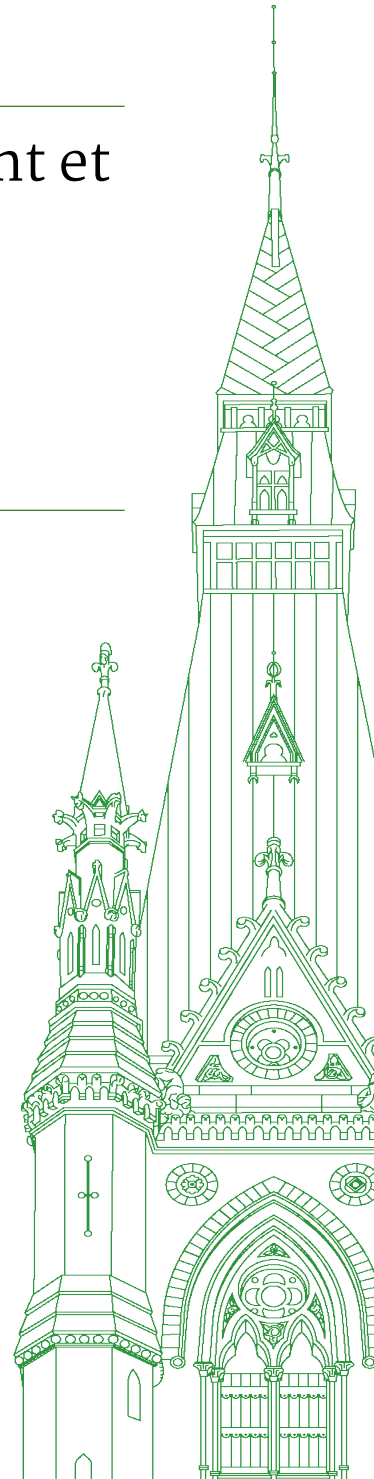
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 037

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 5 mai 2026

Présidente : Shannon Miedema



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 5 mai 2026

• (1550)

[Traduction]

La présidente (Shannon Miedema (Halifax, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Bonjour, tout le monde.

Je vous remercie d'être ici.

[Traduction]

Bienvenue à la 37^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Pour ceux qui participent en personne, veuillez suivre les lignes directrices en matière de santé et de sécurité figurant sur les cartes se trouvant sur votre table afin de prévenir les incidents acoustiques.

Cette réunion est publique. Les 10 dernières minutes se tiendront à huis clos afin que nous puissions effectuer l'adoption de notre rapport sur les eaux douces.

Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à deux nouveaux membres du Comité maintenant que nous tenons une réunion publique. Nous accueillons M. Watchorn et M. Malette qui se joignent aux membres libéraux du Comité. Nous attendons avec intérêt leurs contributions.

Nous avons aussi parmi nous l'honorable Nathalie Provost, secrétaire d'État à la Nature, qui donnera une séance d'information sur la stratégie du Canada visant à protéger la nature et qui sera accompagnée de plusieurs personnes de divers ministères.

Nous allons les accueillir. Nous avons parmi nous Kathy Graham, directrice générale, Planification et conservation marine, du ministère des Pêches et des Océans; Kaili Levesque, sous-ministre déléguée, présidente de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, et soutien direct à la secrétaire d'État à la Nature, du ministère de l'Industrie; Tara Shannon, sous-ministre adjointe, Service canadien de la faune, du ministère de l'Environnement; et, de retour parmi nous, Andrew Campbell, président et directeur général par intérim de l'Agence Parcs Canada.

Bienvenue à tous. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Nous allons commencer par Mme Provost.

[Français]

Madame Provost, vous avez la parole pour cinq minutes pour faire vos remarques.

L'hon. Nathalie Provost (secrétaire d'État (Nature)): Merci, madame la présidente.

Membres du Comité et collègues, je suis très heureuse et honorée d'être parmi vous aujourd'hui. Je vous remercie beaucoup de m'accueillir à ce comité.

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous pour parler de la stratégie intitulée « Une force de la nature: la stratégie du Canada pour protéger la nature ».

La nature est au cœur de notre identité canadienne et de notre souveraineté. Protéger nos terres et nos eaux, c'est protéger ce qui nous définit.

En tant que première secrétaire d'État (Nature) du Canada, mon rôle consiste à travailler en étroite collaboration avec mes collègues du Cabinet afin de faire progresser les priorités du Canada en matière de protection de la nature et concernant notre patrimoine naturel.

J'aborde mes fonctions comme celles d'une chargée de projet. Mon objectif est clair: contribuer à atteindre la protection de 30 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2030. Cet engagement est au cœur de la stratégie « Une force de la nature: la stratégie du Canada pour protéger la nature ». Il y a un mois, le premier ministre a présenté cette stratégie ambitieuse visant à renforcer la protection des terres et des eaux du Canada, et à soutenir la biodiversité.

Aujourd'hui, je vais faire un survol du sujet. Ensuite, je vais répondre à vos questions.

La nature est essentielle à la résilience du Canada, au bien-être des communautés, à l'action climatique, à la réconciliation et à la sécurité nationale. Or, au Canada et ailleurs, la nature est sous pression en raison des changements climatiques, de l'urbanisation et de la perte de biodiversité. En parallèle, les inondations, les feux de forêt et les événements météorologiques extrêmes se multiplient. Dans ce contexte, protéger la nature n'est pas seulement une priorité environnementale, c'est un impératif pour bâtir un Canada fort.

La stratégie du Canada pour protéger la nature présente un plan clair pour conserver la nature, soutenir la croissance économique et bâtir un pays plus fort et plus résilient. Elle prévoit un investissement de 3,8 milliards de dollars sur cinq ans afin d'atteindre notre objectif, qui est de protéger 30 % de nos terres et de nos eaux d'ici 2030. Elle repose sur trois piliers.

Premièrement, il s'agit de protéger la nature au Canada en conservant et en protégeant les écosystèmes à grande échelle.

Deuxièmement, il s'agit de bien bâtir le Canada en intégrant la nature dans la planification des projets d'infrastructure et d'exploitation des ressources.

Troisièmement, il s'agit de valoriser la nature et de mobiliser des capitaux en stimulant les investissements privés et en intégrant la nature dans la prise de décisions économiques.

Dans le cadre de ce troisième pilier, un groupe d'experts sur la comptabilisation du capital naturel et le financement pour la nature sera mis sur pied ce printemps. Celui-ci aura pour mandat de formuler des recommandations visant à mieux reconnaître la valeur de la nature, à repositionner la conservation comme un investissement à long terme et à mobiliser davantage de capitaux privés en complément des financements publics traditionnellement dominants dans ce domaine. Ensemble, ces trois piliers démontrent que la protection de la nature et la croissance économique peuvent aller de pair.

Par ailleurs, la reconnaissance des peuples autochtones est au cœur de cette stratégie. Leur leadership et leurs savoirs ancestraux sont essentiels à l'obtention de résultats concrets et durables. C'est pourquoi plus de 230 millions de dollars seront investis pour soutenir et renforcer les initiatives de conservation menées par les Autochtones. Ça passera notamment par la mise en œuvre d'un nouveau programme, soit le Programme des gardiens autochtones dans l'Arctique.

Pour conclure, je dirai que nous devons reconnaître que les décisions prises aujourd'hui entraîneront des conséquences durables. En effet, soit nous léguons un pays où la nature est protégée et résiliente, soit les prochaines générations devront composer avec sa dégradation. Par le truchement de la stratégie « Une force de la nature », notre choix est clair.

Il nous appartient d'agir avec sérieux, ambition et collaboration afin de protéger la nature aujourd'hui pour qu'elle puisse continuer de nous protéger demain.

Je serai heureuse de répondre aux questions des membres du Comité.

• (1555)

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons commencer par les conservateurs.

Monsieur Leslie, vous avez la parole pour six minutes.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Merci, madame la présidente, et merci, madame la ministre.

Votre stratégie pour la nature indique que le Canada doit ajouter au moins 1,6 million de kilomètres carrés d'aires terrestres protégées ou conservées d'ici 2030. Pour mettre les choses en contexte, c'est environ deux fois et demie la taille de ma province d'origine, le Manitoba. Pouvez-vous indiquer au Comité d'où viennent ces terres exactement?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Monsieur Leslie, je vous remercie de votre question.

Ces terres viennent de toutes sortes d'initiatives lancées par des communautés autochtones, par des communautés elles-mêmes, par des propriétaires privés ou, parfois, par les provinces, puisqu'elles sont propriétaires et gardiennes de 76 % du territoire.

Comme ceux qui le sont déjà, les territoires qui vont être conservés sont issus de toutes sortes d'initiatives, et ils vont faire l'objet de consultations et de discussions avec les provinces, les municipalités et les communautés visées, qui vont nous permettre d'atteindre ce résultat.

[Traduction]

Branden Leslie: Dans ce paysage qui sera protégé... la chasse et la pêche feront-elles l'objet de restrictions quelconques sur les nouvelles terres ou les nouveaux plans d'eau que vous comptez inclure dans votre objectif de 30 % d'ici 2030? Répondez par oui ou par non. C'est une question simple.

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Ça dépend. Je sais que plusieurs chasseurs et pêcheurs se posent cette question.

Tout dépend du mode de protection qui va être reconnu et déterminé dans les divers contextes. Par exemple, en général, quand la protection convenue est issue de Parcs Canada, la chasse et la pêche sont permises pour les Premières Nations par respect envers leurs activités ancestrales. Par contre, pour tous les autres modes de conservation, la chasse et la pêche peuvent être permises, évidemment selon des cadres connus et définis suivant un processus de collaboration pour assurer une chasse et une pêche durables.

[Traduction]

Branden Leslie: Quel pourcentage des terres que vous comptez inclure dans votre objectif de 30 % d'ici 2030 sera ouvert à la chasse et à la pêche, que ce soit pour les Premières Nations ou pour les non-Autochtones?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Aujourd'hui, toutes les terres qui seront protégées ne sont pas toutes désignées. Il n'est donc pas possible de répondre précisément à votre question au sujet de la proportion de territoire qui va permettre, ou non, la chasse et la pêche.

Ce que nous savons, c'est que la conservation ne stoppe pas automatiquement les activités de chasse et de pêche sur le territoire.

[Traduction]

Branden Leslie: Je vous remercie de le mentionner. Je serais tout à fait d'accord avec vous. Je pense que c'est pour cette raison que tant de membres de la communauté des pêcheurs et des chasseurs craignent profondément que ce pourcentage ne soit supérieur à zéro — peut-être même nettement supérieur. J'espère que vous en tiendrez compte.

Votre gouvernement a confié le projet Port de Churchill plus au Bureau des grands projets tout en allant de l'avant, comme il est indiqué dans cette stratégie, avec l'aire protégée de la rivière Seal dans le Nord du Manitoba. Ma question est simple. Pouvez-vous garantir que la désignation de la rivière Seal ne va pas limiter la création future de corridors routiers, ferroviaires, portuaires, énergétiques ou de transport d'électricité qui pourraient avoir une incidence sur ce projet?

• (1600)

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Les projets d'intérêt national sont des projets très importants pour notre gouvernement. Les projets que nous avons sont importants pour le développement économique. Nous restons dans l'optique d'avoir un développement économique et une autonomie économique. Les grands projets d'intérêt national, qui sont discutés avec les provinces, demeurent des projets centraux.

Toutefois, comme vous l'avez entendu, dans la stratégie, nous avons défini un pilier qui s'intitule « Bien bâtir le Canada ». À l'aide d'outils, comme la cartographie, de réflexions reconnues internationalement sur une stratégie d'atténuation et d'autres outils de conservation, comme les terres exploitées, il sera possible d'atténuer les choses et de permettre des projets de développement et de conservation.

Le Canada est un très grand pays. Trente pour cent de notre territoire, c'est loin de cent pour cent. Nous allons travailler avec les communautés, avec les provinces et avec les promoteurs pour être en mesure d'atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030, mais pour être aussi en mesure de mener les projets de développement voulus.

[Traduction]

Branden Leslie: Vous avez mentionné la section « Bien bâtir le Canada ». À mes yeux, cela ressemble moins à une approbation de projet qu'à une série de conditions qui vont s'ajouter à n'importe quel projet.

Notre premier ministre du Manitoba, Wab Kinew, a dit que le premier ministre souhaite que le gaz naturel liquéfié transite par le port de Churchill d'ici 2030. Cela passerait probablement par une sorte de corridor énergétique, qui, je suppose, devrait traverser le bassin versant de la rivière Seal au moyen d'un pipeline.

Est-il vrai que le premier ministre a demandé au premier ministre du Manitoba de faire en sorte que le gaz naturel transite par Churchill d'ici 2030?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Les grands projets sont importants, et les grands territoires à préserver le sont aussi. Dans la discussion...

[Traduction]

Branden Leslie: Madame la ministre, permettez-moi de vous interrompre. Il ne me reste que quelques secondes.

Voyez-vous à quel point ces deux éléments peuvent être en contradiction? Vous avez une vaste zone, que vous dites protégée, et juste derrière, là où un pipeline devrait passer, se trouve le port de Churchill. Comment ces deux éléments s'accordent-ils?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Ce que je dis, c'est tout simplement que nous allons travailler sur les projets de développement avec les gens de la province du Manitoba pour trouver une solution permettant de conserver des territoires et d'assurer leur développement. C'est notre intention.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Watchorn, vous avez la parole pour six minutes.

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je vais partager mon temps de parole avec le député de Victoria.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à mon estimée collègue, qui, comme moi, est ingénieure et diplômée de l'École Polytechnique, de Montréal. Je pense que, plus il y a d'ingénieurs au gouvernement, mieux c'est.

Cela dit, la conservation au Québec, notamment la conservation de tout le territoire dans le sud du Québec, est très importante. Lorsque j'étais maire d'une petite municipalité, Morin-Heights, nous avons conservé 60 acres de terrain d'un ancien site qui appar-

tenait à des religieuses. Nous avons travaillé sans subventions du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Nous avons payé 2,1 millions de dollars pour la conservation de ces 60 acres, mais c'était important pour les gens de ma communauté.

Dans les prochaines semaines, il va y avoir une belle annonce sur un camp de scouts protégé sur le territoire de Mille-Iles. C'est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, des donateurs privés, des fondations et la municipalité.

Comment un tel projet peut-il être porteur pour la conservation afin d'atteindre la cible de 30 % des terres d'ici 2030?

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie de cette question très intéressante. Elle aborde l'autre aspect de notre vision.

On parle beaucoup de cette cible de 30 % d'ici 2030 et de la protection globale des grands territoires. Des projets comme celui que vous avez réalisé dans votre communauté ou celui de Mille-Iles ont une valeur inestimable pour les citoyens, parce qu'ils sont à proximité d'eux. Ils veulent avoir un accès à la nature. Plus de 80 % des Canadiens sont engagés dans la protection et la conservation de la nature. Alors, ces projets à petite échelle sont fondamentaux.

La structure donnée à la stratégie « Une force de la nature » va permettre d'utiliser divers leviers pour que le leadership continue d'être assuré par des citoyens, comme dans les exemples cités. Cette stratégie va également permettre que les initiatives soient soutenues par la capacité de l'État, que ce soit le fédéral, le provincial ou les groupes communautaires.

De plus, en travaillant sur le troisième pilier, c'est-à-dire en valorisant la nature et en mobilisant les capitaux, on va s'assurer d'obtenir des résultats, pas seulement grâce à des capitaux venant des fonds publics, mais aussi grâce à d'autres fonds.

Ce sont de beaux exemples de travaux qui ont une grande valeur, mais pas nécessairement sur le plan du pourcentage de terrains. Ils ont également une grande valeur pour les citoyens.

● (1605)

Tim Watchorn: J'aimerais rassurer les gens. Lorsque l'on réalise un projet, on peut souvent travailler en concertation avec les promoteurs immobiliers.

Pour le deuxième cas dont je vous ai parlé, c'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons protégé une grande partie de la valeur écologique du territoire, mais nous avons quand même permis au promoteur immobilier de développer un certain secteur pour que sa propriété ait une valeur.

Comment peut-on combiner ces deux usages dans les projets à venir pour la stratégie liée à la nature?

L'hon. Nathalie Provost: Cet exemple où le secteur privé pourra développer un projet est un exemple à petite échelle, mais c'est exactement l'exemple que je tentais d'exposer en réponse à la question de M. Leslie. Il s'agit d'avoir la capacité de déterminer dans quel secteur le projet qui doit être développé aura un impact limité sur l'environnement et sur la nature. L'objectif est de valoriser la nature et d'y donner accès, de la protéger de manière permanente là où elle est la plus fragile et où le gain écologique est beaucoup plus important.

Cela permet de progresser, de concilier les usages du territoire et d'augmenter l'acceptabilité sociale de la conservation.

Tim Watchorn: C'est excellent.

Monsieur Greaves, je vous donne la parole.

[Traduction]

Will Greaves (Victoria, Lib.): Merci, chers collègues.

[Français]

Bonjour à tous.

Je vous remercie d'être avec nous, madame Provost.

[Traduction]

Ma question pour vous, madame la secrétaire, porte sur la manière dont le gouvernement procède pour identifier de nouvelles terres afin d'atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030.

Plus précisément, est-il souvent le cas que les régions rurales, éloignées et nordiques du pays disposent de plus de terres à conserver? Quelles mesures cette stratégie prévoit-elle pour tenter de conserver des terres plus proches des zones urbaines, où davantage de Canadiens pourraient y avoir accès?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Quand on regarde la géographie canadienne, il est très tentant de dire que ce n'est pas compliqué et que, puisqu'il n'y a personne là-bas, on va protéger le Grand Nord et développer le Sud.

Cependant, comme je le disais un peu plus tôt, les Canadiens aiment la nature. Les Canadiens ont besoin de l'accès à la nature, et leur santé en dépend. Il est donc important de trouver des solutions pour le Sud du pays, où la population est plus grande.

Ainsi, tous les moyens de restauration qui existent déjà vont continuer d'être utilisés. En effet, la restauration des milieux dégradés est une stratégie intéressante.

Je viens d'une région rurale, située dans la circonscription de Châteauguay—Les Jardins-de-Napierville. Ce qui n'est pas encore beaucoup utilisé, ce sont les terres cultivées, par exemple. Même si on utilise les paysages de travail, ou *working landscapes* en anglais, il faut apprendre à les exploiter tout en étant capable de conserver la biodiversité.

Il y a aussi toutes les autres mesures de conservation efficaces. Par exemple, en foresterie ou dans les grands pâturages, les collègues de l'Alberta ont des exemples fabuleux où les mesures ont un grand impact sur le maintien de la biodiversité.

Ces outils vont être des moyens de promouvoir la conservation. Ils ne sont peut-être pas entièrement et directement liés à l'objectif de 30 % d'ici 2030, mais ils vont quand même aider à protéger la biodiversité.

La présidente: Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, madame la présidente.

Étant donné la grande générosité du Bloc québécois, je vais donner ma première minute de parole à ma collègue Mme May, du Parti vert.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Merci. C'est encore un moment d'échange entre le Parti vert et le Bloc québécois.

Bienvenue, madame Provost.

[Traduction]

Je vais poser une question très clairement afin de ne pas abuser de votre générosité.

Lorsque la stratégie pour la nature qui vise à atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030 a été dévoilée pour la première fois — c'était il y a deux ans, en juin 2024 —, l'un de ses éléments clés était la loi sur la responsabilité envers la nature. Comme nous le savons tous, le projet de loi C-73 est mort au Feuilleton.

Je me demandais si la ministre pourrait nous dire quand la loi sur la responsabilité envers la nature pourrait être présentée à nouveau au Parlement.

• (1610)

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie beaucoup de votre question.

En ce moment, nous ne travaillons pas sur ce volet. Nous sommes en train de nous assurer de coordonner les activités de l'équipe pour la mise en œuvre de la stratégie « Une force de la nature ». Beaucoup de travail a été fait par le passé, mais cela a surtout été fait en vase clos et par beaucoup d'organisations. Ça a fait que la préparation dont nous avons besoin en ce moment pour être capables d'atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030 en quatre ans était probablement lacunaire.

Nous allons d'abord organiser la structure. Si cet élément demeure intéressant et utile, nous l'envisagerons probablement. Toutefois, en ce moment, l'ordre du jour est vraiment de nous assurer que notre coordination est efficace et que les outils sont mis en place pour déployer pleinement toutes les mesures, comme celle liée à la mobilisation des capitaux.

Patrick Bonin: Je vous remercie de votre réponse.

Je vous remercie, madame May.

Madame Provost, j'ai malheureusement manqué le début de votre intervention.

Avez-vous reçu une lettre de mandat précise pour vos fonctions? Je ne parle pas d'une lettre générique, mais plutôt d'une lettre du premier ministre qui décrit vos priorités et vos fonctions. Cela n'est pas tout à fait clair pour les gens.

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie de votre question. Je vais y répondre en deux volets.

Le premier volet concerne mon mandat. Dans le discours du Trône — non par écrit —, M. Carney a été extrêmement clair. Mon rôle consiste à protéger le territoire et à réaliser l'objectif de 30 % d'ici 2030. C'est exactement en ce sens que je travaillais avec notre collègue M. Guilbeault au début du mandat. Cela lui a été dit. L'objectif lié à mon rôle est très clair.

Patrick Bonin: Avez-vous reçu une lettre de mandat liée à ça?

L'hon. Nathalie Provost: Ce n'est pas une lettre. L'objectif a été énoncé dans le discours du Trône. Je conviens que c'est assez puissant, comme lettre de mandat.

Voulez-vous que je réponde à l'autre partie de la question? Vous vouliez savoir quel était mon mandat comme secrétaire d'État.

Patrick Bonin: Je pensais que vous l'aviez déjà dit.

Quel est-il?

L'hon. Nathalie Provost: Ce que j'ai dit lors de mon allocution, c'est que mon rôle, en tant que secrétaire d'État, est un rôle de chargée de projet. Les ministres ont un mandat extrêmement large et extrêmement complexe.

Cependant, comme je l'ai dit à Mme May plus tôt, le travail qui a été fait pour la stratégie « Une force de la nature » a été fait par plusieurs organisations en vase clos. Le fait de désigner un secrétaire d'État permet donc de coordonner tout cela.

Patrick Bonin: Je vais maintenant parler de financement.

La stratégie visant à protéger la nature qui vient d'être mise en place est financée à hauteur de 3,8 milliards de dollars. Dans le passé, la Colombie-Britannique avait reçu 500 millions de dollars pour son plan sur la nature. Le Québec avait reçu 100 millions de dollars. À l'époque, le ministre de l'Environnement avait dit que 460 millions de dollars de plus étaient disponibles pour le Québec.

Cependant, on n'a jamais vu cet argent. Est-ce que ces 460 millions de dollars qui étaient disponibles pour le Québec le sont toujours? Si oui, quand le Québec devrait-il les recevoir?

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie de votre question.

La structure budgétaire de l'ancien gouvernement n'est pas la structure budgétaire de notre nouveau gouvernement.

Patrick Bonin: Les 3,8 milliards de dollars sont investis sur trois ans. Grâce à cette somme, pensez-vous pouvoir atteindre l'objectif de 30 % de zones protégées d'ici 2030 sans avoir besoin de plus d'argent?

L'hon. Nathalie Provost: Les 3,8 milliards de dollars sont investis sur cinq ans.

Patrick Bonin: Ce que je voulais savoir, c'est si vous pouvez vous rendre jusqu'en 2030.

L'hon. Nathalie Provost: Oui, nous nous rendrons jusqu'à 2030.

L'intention de l'ensemble de la stratégie, c'est de libérer le capital, qui est beaucoup investi dans des organismes philanthropiques, notamment. Il y a aussi de l'argent alloué aux entreprises qui est probablement disponible pour la protection de la nature. C'est un peu ce que j'ai dit à notre collègue tantôt. Nous voulons garder le leadership du gouvernement. C'est important. D'ailleurs, ça a été essentiel, car les résultats atteints aujourd'hui sont le résultat d'un financement public à hauteur de 80 %. C'est remarquable et fondamental.

Toutefois, les conditions économiques actuelles, si elles restent ainsi, ne nous permettront pas de finir le travail d'ici 2030.

Notre intention est donc d'utiliser le deuxième et le troisième pilier pour augmenter nos ressources financières et atteindre l'objectif.

• (1615)

Patrick Bonin: La Stratégie pour la nature 2030 du Canada, publié en 2024, comptait 210 pages. Je pense que votre nouvelle stratégie en compte 15.

Dans celui de 210 pages, il y avait 23 cibles issues du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming—Montréal, ainsi que des indicateurs pour chacune de ces cibles.

Visez-vous toujours ces cibles?

Pouvez-vous nous transmettre une mise à jour de ces indicateurs dans le cadre de la stratégie?

L'hon. Nathalie Provost: Le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming—Montréal reste un accord adopté par le Canada. Il y a toujours des engagements qui ont été pris. Les deux stratégies vont de pair. Mes collègues pourront certainement vous faire un état des lieux quant aux 23 objectifs.

La présidente: Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Anstey pour cinq minutes.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci, et merci aux témoins d'être venus aujourd'hui.

J'avais quelques questions concernant plus particulièrement la province de Terre-Neuve-et-Labrador, où nous espérons vraiment un développement des ressources naturelles à l'avenir, car nous constatons un déclin, notamment dans nos collectivités rurales et éloignées. Je suis curieuse de savoir quelles consultations vous avez menées dans le secteur des ressources naturelles, ainsi qu'auprès des municipalités, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, lors de la préparation de cette stratégie.

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie de la question.

La consultation sur la stratégie a été faite lorsque la Stratégie pour la nature 2030 du Canada a été élaborée. Ce qui se trouve dans la stratégie actuelle, c'est la stratégie de mise en œuvre. Il n'y a pas eu de consultation portant précisément sur la mise en œuvre.

Quand nous voudrions compléter le plan de conservation dans votre province, nous le ferons comme cela a été fait partout, c'est-à-dire que nous allons travailler avec la province et les acteurs du milieu. Nous chercherons des solutions qui vont permettre de concilier les objectifs liés à la conservation et les objectifs en matière de développement économique.

[Traduction]

Carol Anstey: Je vous remercie.

Récemment, le gouvernement provincial de Terre-Neuve-et-Labrador a retiré son soutien à un projet d'aire marine nationale de conservation pour les fjords de la côte sud, car il estimait que cela menaçait certaines occasions dans les secteurs de la pêche et de l'exploitation minière. Avec cette stratégie, le gouvernement fédéral respecte-t-il la position de la province qui ne souhaite pas conclure ces ententes?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Globalement, on ne peut pas imposer aux provinces la conservation de la nature. Les provinces ont la responsabilité de 76 % du territoire. Elles ont des responsabilités reconnues par la Constitution. Ici, l'intention n'est pas d'empiéter sur le champ de compétences des provinces, mais plutôt de trouver des stratégies pour la durabilité.

On doit considérer le fait que les Canadiens aiment et souhaitent protéger la nature. Ils le disent, et c'est un fait reconnu. Par exemple, Parcs Canada est l'un des symboles emblématiques partout dans le monde, mais aussi au Canada. Ça unit les Canadiens.

Les premières stratégies que nous voulions adopter ne correspondaient peut-être pas à l'approche privilégiée par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Cependant, nous avons d'autres solutions à proposer pour être en mesure de protéger la nature, mais aussi pour soutenir la province quant au développement des grands projets. C'est la raison pour laquelle nous tenons cette réflexion sur le deuxième pilier, soit « Bien bâtir le Canada ».

[Traduction]

Carol Anstey: D'accord, donc si vous menez une nouvelle série de consultations et qu'il maintient la même position, sa décision sera-t-elle respectée?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Il n'est pas possible de ne pas respecter la décision d'une province, puisque le territoire est sous la responsabilité de cette province.

[Traduction]

Carol Anstey: D'accord. Je vous remercie.

Je vais donner quelques précisions à ce sujet. Lorsque cette décision a été prise par le gouvernement provincial, le syndicat Fishermen, Food and Allied Workers Union, ou FFAW, s'est également exprimé et a apporté son soutien total à cette décision. Il a déclaré que cette décision témoigne du respect envers les pêcheurs et reconnaît le véritable préjudice économique que cette proposition aurait causé aux collectivités avoisinantes. Sa position était que « l'aire marine nationale de conservation proposée menaçait la pêche des propriétaires-exploitants tout en n'offrant aucune preuve qu'elle permettrait d'obtenir des résultats importants en matière de conservation » et que « des restrictions supplémentaires ne feraient que compromettre les moyens de subsistance » des pêcheurs dans cette aire.

Je suis curieuse. Lorsque vous examinez toutes ces stratégies, est-ce le genre de choses que vous gardez à l'esprit, et ces moyens de subsistance seront-ils protégés lorsque vous mettrez ces mesures en œuvre?

• (1620)

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Comme je dois répondre brièvement, je dirai que tous les efforts en matière de conservation de zones marines sont faits en gardant un objectif de maintien à long terme de la capacité de pêcher. Il n'est donc pas question d'interdire la pêche ou des activités. Il est plutôt question de s'assurer que ce sera une ressource durable.

En ce moment, étant donné qu'il n'y a pas de mesure de protection, il n'est pas certain que la ressource sera protégée à long terme pour certains aspects. C'est pour ça que nous continuons de penser que, même pour Terre-Neuve-et-Labrador, il y a d'excellentes occasions à saisir. Nous pensons aussi que la province va maintenir ses quotas de pêche.

[Traduction]

Carol Anstey: Je vous remercie.

La présidente: Merci, madame Anstey.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Malette. Vous avez cinq minutes.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

[Français]

Je ne parle pas très bien français.

[Traduction]

Je vous demande donc de faire preuve d'indulgence à mon égard.

Madame Provost, comme vous le savez, il est important de reconnaître que les Grands Lacs constituent un atout tant environnemental qu'économique pour les collectivités de tout le Canada — d'autant plus aujourd'hui, alors que c'est la Journée des Grands Lacs sur la Colline. Dans le cadre de la stratégie fédérale pour la nature et de la stratégie nationale sur la sécurité de l'eau, le gouvernement a défini la restauration des eaux douces, la réduction des nutriments et le rétablissement de la biodiversité comme des priorités clés.

Dans ma circonscription, Bay of Quinte, où les collectivités locales font depuis longtemps preuve d'un leadership fort en matière de qualité de l'eau et d'intendance des rives le long du lac Ontario, comment le gouvernement s'appuiera-t-il sur ce travail pour obtenir des progrès mesurables, et comment les collectivités pourront-elles suivre ces résultats?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie beaucoup de cette question.

[Traduction]

Chris Malette: Je m'excuse, madame la présidente. Je partagerai mon temps avec M. Fanjoy.

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Toute la question de la protection de l'eau douce au Canada est un véritable sujet de préoccupation pour nous tous. Dans la stratégie, un aspect va couvrir la Stratégie nationale sur la sécurité de l'eau afin de répondre aux préoccupations des citoyens.

Au Canada, nous sommes tous convaincus que l'eau est une ressource infinie. Je dis tous, mais, plus je voyage au Canada, plus je me rends compte que certaines provinces savent depuis longtemps que cette ressource est rare et précieuse. Je viens d'une région où nous avons l'impression que c'était infini. Malheureusement, on ne l'utilise pas toujours à bon escient.

Cela dit, je pense que la conscience des citoyens s'élève. C'est pourquoi nous allons soutenir la stratégie nationale de concert avec l'Agence de l'eau du Canada. Nous voulons être en mesure d'offrir non seulement aux Canadiens d'aujourd'hui, mais aussi à ceux de demain et d'après-demain, de l'eau de bonne qualité pour leur survie.

Chris Malette: Merci, madame Provost.

[Traduction]

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Merci, madame la secrétaire d'État.

J'adore les solutions gagnant-gagnant, et la stratégie du Canada pour protéger la nature en est une. Pouvez-vous nous en dire plus sur le rôle important des communautés autochtones dans l'élaboration de cette stratégie?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Merci de cette très importante question.

Les peuples autochtones nous représentent sur d'immenses territoires, et ils connaissent la nature. Ils savent comment en faire l'indépendance, et ils l'ont démontré.

Je vais prendre l'exemple d'un magnifique projet qui n'a même pas été lancé par notre gouvernement. Il a été lancé, à l'époque, par le gouvernement de M. Harper. Ce projet concernait la forêt pluviale de Great Bear. Ce grand projet de financement, qui visait à assurer la permanence de la forêt pluviale, en collaboration avec les communautés de la Colombie-Britannique, a montré non seulement la grandeur et la capacité de conservation de la nature, mais aussi sa rentabilité économique basée sur le développement économique assuré par les Premières Nations. Ça devient donc un magnifique exemple de réconciliation de nos nations.

Depuis, il y a eu d'autres projets, comme celui de la mer Great Bear, ainsi que deux autres menés respectivement au Manitoba et au Nunavut. D'autres projets font actuellement l'objet de discussions.

Ces grands projets vont nous permettre non seulement de protéger de très grands espaces de terre et d'eau, mais aussi d'accélérer notre réconciliation tout en développant l'économie dans des communautés pour qui ça a été très difficile, historiquement.

• (1625)

[Traduction]

Bruce Fanjoy: Je vous remercie.

J'ai une question rapide pour Mme Levesque.

Comment le développement économique peut-il s'aligner sur les objectifs de protection de la nature?

Kailli Levesque (sous-ministre déléguée, présidente de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, et soutien direct à la secrétaire d'État (Nature), ministère de l'Industrie): Merci beaucoup pour cette question.

En fait, les deux peuvent aller de pair, et le deuxième pilier de la stratégie, « Bien bâtir le Canada », a été conçu dans cette optique. Nous disposons de divers cadres réglementaires et législatifs que les députés ici présents connaissent bien, mais l'enjeu réside dans la manière dont nous appliquons et mettons en œuvre ces outils.

S'il s'agit d'un projet d'intérêt national ou d'un projet d'intérêt local majeur qui n'est peut-être pas d'envergure nationale, c'est la façon dont nous interprétons, que ce soit par le biais d'évaluations régionales à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada; du programme de protection des poissons et de leur habitat au ministère des Pêches et des Océans; des règlements qui sous-tendent la Loi sur les espèces en péril; de la manière dont nous travaillons réellement avec les promoteurs, les collectivités et les Premières Nations; de l'endroit où ces projets seront construits pour appliquer la hiérarchie des mesures d'atténuation; et de l'endroit où nous cherchons à éviter ou minimiser les dommages, à atténuer et compenser afin que nous puissions non seulement avoir des projets dans un cadre naturel, mais aussi, dans certains cas, des mesures compensatoires qui permettent de reconstruire en mieux.

Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Fanjoy.

[Français]

Je passe maintenant la parole à M. Bonin pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Madame Provost, j'ai parlé du fait que la Colombie-Britannique a reçu 500 millions de dollars dans le cadre d'une entente tripartite sur la protection de la nature, alors que le Québec n'a reçu que 100 millions de dollars. Je le répète: 500 millions de dollars pour la Colombie-Britannique et 100 millions de dollars pour le Québec.

Pouvez-vous nous faire part des montants qui ont été dépensés, jusqu'à maintenant, pour la protection de la nature, par province?

J'aimerais aussi que vous déposiez un autre document. Vous avez dit avoir dépensé des milliards de dollars. J'aimerais que nous puissions voir à quoi ils ont servi. Ce serait très apprécié.

J'ai également des questions sur les 3,8 milliards de dollars qui ont été annoncés dans la dernière stratégie pour protéger la nature, soit la stratégie intitulée « Une force de la nature ».

De ces 3,8 milliards de dollars, un montant va-t-il être accordé au gouvernement du Québec?

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie de votre question.

L'argent qui a été prévu dans la stratégie a été convenu dans l'ancien cadre budgétaire. Je suis certaine que mes collègues pourront vous donner cette information.

Patrick Bonin: Madame...

L'hon. Nathalie Provost: Pour ce qui est de la stratégie, en ce moment, nous n'avons pas encore établi la façon de fonctionner pour le découpage budgétaire. Nous voulons travailler sur les projets avec les promoteurs qui seront présents. Nous voulons travailler sur les initiatives issues du milieu pour mobiliser le capital qui est déjà là.

Patrick Bonin: Vous ne pouvez donc pas me dire le montant qui ira au Québec. Par contre, vous allez éventuellement nous présenter une planification budgétaire plus détaillée relativement aux 3,8 milliards de dollars, pour que nous sachions où va ce montant exactement. C'est très vaste. Si vous avez quelque chose de plus détaillé à nous présenter, nous vous en serions reconnaissants.

J'aimerais préciser quelque chose. Dans le document intitulé « Stratégie pour la nature 2030 du Canada », qui a été publié en 2024, il y avait 23 cibles et des indicateurs. J'aimerais que vous déposiez au Comité l'état d'avancement des indicateurs qui se trouvent dans cette stratégie. Cela nous permettrait de comprendre votre cheminement.

Pourriez-vous aussi nous présenter une liste détaillée des projets relatifs aux aires terrestres et marines qui sont prévus?

Dans votre stratégie pour la nature, vous parlez de 14 projets liés à des zones protégées. Pourriez-vous aussi nous présenter ça?

Quels sont les projets en cours et leur état d'avancement?

La présidente: Veuillez donner une réponse brève, s'il vous plaît.

L'hon. Nathalie Provost: Nous allons prendre en compte les demandes qui sont présentées par mon collègue et nous allons lui soumettre l'information.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à M. Bexte. Vous avez cinq minutes.

David Bexte (Bow River, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Bienvenue à tous à la réunion de notre comité aujourd'hui.

Ces 800 000 kilomètres carrés constituent un objectif ambitieux. Vous avez décrit quelques scénarios et donné quelques indications sur ce à quoi ressemble le plan. Il serait très facile d'ajouter une telle superficie dans l'archipel arctique sans que cela affecte beaucoup de monde, mais vous laissez entendre qu'une grande partie de cette mesure sera mise en œuvre dans la frange sud, où la population est dense. C'est dans la partie sud du pays, là où se trouve la population, afin que les gens puissent y avoir accès. Notre densité de population se concentre dans les grandes villes et les zones urbaines, donc ces sites seront adjacents.

Plus précisément, en ce qui concerne l'Alberta, combien de sites potentiels ont déjà été identifiés pour être inclus dans ce plan?

• (1630)

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie de votre question.

La liste des sites sera déposée au Comité. Cela est en lien avec la question de M. Bonin. Nous soumettrons au Comité la liste des sites qui sont formellement au stade d'étude par le gouvernement.

Par contre, il y a une série de sites de différentes natures dont la définition est entre les mains de propriétaires privés. Ces derniers travaillent déjà, en ce moment, avec des groupes de protection et de conservation de la nature. Ce n'est donc pas le gouvernement qui en est le premier leader. Nous donnons l'élan par du financement, mais ce sont les groupes philanthropiques et les groupes de conservation de la nature, comme Canards Illimités Canada ou Conservation de la nature Canada, qui font les propositions.

[Traduction]

David Bexte: Permettez-moi d'intervenir, simplement par souci de temps.

S'agit-il de faciliter l'accès ou de protéger ces aires?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Je pense que nous devons faire les deux. Il faut garder en tête que nous voulons donner accès aux sites.

Cela dit, en ce qui a trait aux proportions, c'est limité puisque les terrains sont développés. Même si ce sont des terrains privés de petite dimension, nous devons les considérer. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous continuons de travailler sur les projets de parcs urbains.

Si nous voulons vraiment atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030, nous devons aussi travailler sur les grands espaces tout en conciliant, dans ce contexte, les besoins liés aux grands projets de développement économique.

[Traduction]

David Bexte: Afin d'obtenir les types de parcelles que vous souhaitez aux endroits que vous souhaitez, envisagerez-vous également l'expropriation de terrains?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Pas du tout.

[Traduction]

David Bexte: Pas du tout? Vous pouvez garantir...

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Ce n'est pas une stratégie d'expropriation.

C'est ce que nous avons fait dans le passé, et c'est ce que nous voulons continuer de faire dans l'avenir. Ces projets sont définis en collaboration avec les comités, les territoires, les provinces, les municipalités et les promoteurs. Ce sont eux qui vont nous aider et nous guider. Il y a déjà certains projets connus sur la table. Il y en a d'autres qui sont entre les mains, notamment, d'organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine de la conservation.

[Traduction]

David Bexte: Vous suggérez que la province ou les propriétaires fonciers ont un droit de veto sur tout ce que vous pourriez proposer.

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Merci de votre question.

Ce que je comprends, c'est que les projets déjà réalisés ont été faits en collaboration. La collaboration et le partenariat sont au cœur de cette stratégie.

Nous avons des exemples, comme au Québec, en région rurale...

[Traduction]

David Bexte: Encore une fois, je dispose de peu de temps.

Vous pouvez garantir au Comité aujourd'hui qu'il n'y aura aucune obligation de participer sur des terres privées.

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Jusqu'à présent, il n'y en a pas eu.

[Traduction]

David Bexte: Je vous remercie.

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Je ne crois pas qu'il soit écrit quelque part que nous allons changer d'approche pour pouvoir le faire. Les Canadiens aiment la nature. Les entreprises aiment la nature. Nous considérons donc qu'ils vont contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030.

[Traduction]

David Bexte: J'ai une dernière question.

Avez-vous mené une évaluation complète des risques économiques liés au retrait de terres privées... y compris les terres concernées par ce projet? Quel en est l'impact économique, tant positif que négatif?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Merci de votre question.

Comme je viens de le dire, il n'y a pas d'obligation ni de plan en ce sens. Nous discutons. L'impact économique de la conservation est très clair. Nous avons besoin d'air et d'eau potable pour être capables de vivre. L'analyse d'impact économique de la conservation a été faite. Des mécanismes d'atténuation...

[Traduction]

David Bexte: Puis-je intervenir à nouveau? Il me reste peu de temps.

Si vous retirez des terres arables de la production pour créer des espaces de conservation, il y aura un impact économique, que ce soit volontaire ou non. Nous devons en savoir plus sur cet impact.

La présidente: Monsieur Bexte, j'ai bien peur que votre temps soit écoulé.

David Bexte: Je vous remercie, madame la présidente.

Pourriez-vous déposer votre réponse auprès du Comité?

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Nous cédon la parole à M. St-Pierre pour cinq minutes.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Je remercie ma chère collègue d'être ici aujourd'hui.

Madame Provost, je vous remercie du travail incroyable que vous faites. Continuez sur cette lancée.

Le troisième pilier de la stratégie du Canada pour protéger la nature concerne l'importance non seulement de mobiliser des capitaux privés, mais aussi d'utiliser des outils financiers innovants pour financer la conservation de l'environnement à long terme.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de ces outils de financement innovants?

• (1635)

L'hon. Nathalie Provost: Merci beaucoup de la question.

Dans le monde entier, il y a déjà plusieurs exemples de finance durable. Ne serait-ce qu'en matière de climat, tous les outils, dont la taxe sur le carbone, ont permis de trouver une façon de financer la lutte contre les changements climatiques.

Dans le domaine de la nature à proprement parler, des projets sont menés. Par exemple, en Australie, des projets en foresterie ont été réalisés, et ceux-ci ont montré la capacité des grands milieux financiers internationaux de valoriser la nature et de s'impliquer par du capital privé, tout en favorisant la conservation pour protéger la biodiversité. Ce sont des exemples comme celui-là que nous voulons utiliser et importer au Canada parce que, en ce moment, nous utilisons 80 % des fonds publics pour la conservation. Nous ne serons pas capables d'atteindre nos objectifs, si nous ne sommes pas en mesure de transformer cette mécanique.

C'est un grand défi, mais je pense que le Canada peut être un leader. Les organisations privées doivent aussi porter une part de cette responsabilité. Celle-ci ne doit pas revenir seulement aux individus et aux États. Elle doit être partagée, puisque tout le monde utilise les bienfaits de la nature. Tout le monde a besoin d'eau. Tout le monde a besoin d'air de qualité. La conservation de la nature est un moyen de protéger ce grand capital naturel que nous avons, au Canada. Nous sommes privilégiés. Nous avons des ressources extraordinaires, mais il faut que la responsabilité ne repose pas uniquement sur nos seules épaules, sur les fonds publics. Il faut que nous élargissions le mouvement, et il y a de l'appétit pour le faire. Il faut que nos mécanismes nous permettent d'utiliser ces mouvements.

Il y a eu un sommet des ministres des Finances sur la nature, à Banff. J'y ai rencontré des gens, et l'enthousiasme était incroyable. Cet enthousiasme est présent dans plusieurs pays dans le monde, en Europe et au sein de l'Organisation des Nations unies. Ils veulent soutenir cette initiative, parce que c'est la seule façon d'atteindre de grands objectifs.

Le travail que nous avons accompli est déjà extraordinaire, mais le prochain pas est extrêmement exigeant. Nous avons besoin que tout le monde fasse des efforts. C'est ce à quoi servira le troisième pilier, de même que le comité d'experts que nous voulons mettre sur pied.

C'était extrêmement important de souligner tout cela.

Eric St-Pierre: Merci.

Je partage votre enthousiasme pour les mécanismes de financement privé, parce qu'on peut aller très loin. Je sais qu'il y a des groupes, comme Nature United, qui travaillent de façon active présentement. Alors, je vous remercie.

Pouvez-vous nous dire pourquoi le gouvernement met en place un groupe d'experts sur la comptabilisation du capital naturel?

L'hon. Nathalie Provost: Merci de votre question.

Nous sommes dans un paradigme sur le plan comptable et financier. Ce type de paradigme est assez difficile, puisque ce sont des accords internationaux qui définissent ça.

En allant chercher les experts qui travaillent dans le domaine, nous serons en mesure de procéder plus rapidement et de faire les propositions. Certaines d'entre elles s'adressent même à notre gouvernement, au ministère des Finances. Cependant, si nous réussissons à le faire sur des bases consensuelles qui sont reconnues à l'étranger, non seulement ça va rassurer nos fonctionnaires quant à notre façon de fonctionner, mais ça va aussi nous donner un élan international comme leaders en finance de la nature. Je crois que nous sommes mûrs pour ça.

Eric St-Pierre: J'aimerais vous poser une dernière question.

Les fondations philanthropiques et les groupes écologistes étaient très favorables à la stratégie intitulée « Une force de la nature: la stratégie du Canada pour protéger la nature ».

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de ces groupes et nous fournir, si c'est possible, des documents qui montrent l'appui à l'égard de cette stratégie?

L'hon. Nathalie Provost: Ça va me faire plaisir. Je remercie le député de sa question.

Avec l'aide des équipes qui sont ici, nous allons nous assurer de fournir ces noms. J'en ai mentionné certains. Il y a Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada, Nature Canada, ainsi que l'Initiative de leadership autochtone, dont la directrice générale est Valérie Courtois. Elle m'en voudrait de ne pas rappeler le nom de son organisation.

Il y a aussi les grands groupes autochtones qui dirigent des initiatives de conservation, lesquelles sont appuyées par le programme de financement de projets pour la permanence. Ils sont très heureux de continuer de collaborer avec nous.

Pour l'instant, cette stratégie est très bien accueillie. Il faut cependant continuer à travailler, car elle n'a pas encore fait ses preuves. Nous entendons aussi les critiques que vous exprimez ici. Il faut progresser. Cependant, je pense que nous serons capables de bâtir un Canada fort si nous avons une nature forte.

• (1640)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur St-Pierre.

[Traduction]

Nous avons terminé notre deuxième série de questions pour la secrétaire d'État, mais nous avons commencé en retard. En principe, il nous reste 10 minutes.

Je laisse au Comité le soin de prendre une décision. Souhaitons-nous rattraper le temps perdu, terminer ce tour et passer au deuxième tour, ou préférons-nous accorder une question supplémentaire par parti à Mme Provost?

D'accord. Nous avons une question supplémentaire pour Mme Provost.

Je propose que nous accordions trois minutes par parti, puis nous terminerons la deuxième série de questions.

[Français]

Est-ce que ça convient à tout le monde?

Je vois que nous sommes d'accord.

[Traduction]

Nous commencerons par le Parti conservateur.

Monsieur Leslie, vous avez trois minutes.

Branden Leslie: Je vous remercie, madame la présidente.

Quelle part des 3,8 milliards de dollars alloués à ce projet ira directement au travail sur le terrain lié à la protection des habitats? Quelle part devrait être consacrée à l'administration des programmes, aux consultants, à la cartographie, aux organismes consultatifs, aux conférences et à d'autres activités qui ne contribuent en rien à la protection de l'environnement?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Merci beaucoup de votre question.

Malheureusement, à ce stade-ci, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. L'équipe de fonctionnaires sera probablement en mesure de vous donner les détails à partir de ce que nous avons, mais nous sommes aussi en train de peaufiner notre approche pour une mise en œuvre coordonnée.

La première réponse ne sera peut-être pas complète, mais nous serons heureux de vous donner ce que nous avons et de compléter les informations par la suite.

[Traduction]

Branden Leslie: Veuillez continuer à tenir notre comité informé de l'évolution de cette stratégie. Encore une fois, j'espère qu'il y aura une certaine certitude.

Les groupes locaux pourront-ils accéder aux fonds fédéraux pour la conservation au moyen de formulaires simples, d'approbations rapides et, idéalement, grâce à leur apport de compétences? Ce sont ces gens-là qui agissent concrètement. Ils enfilent leurs bottes-pantalons et créent des refuges en eau froide ainsi que des habitats pour les poissons, mais ils n'ont pas d'argent. Au lieu de donner cet argent à une poignée de grandes organisations qui ne font rien, allez-vous le donner aux gens sur le terrain, qui rendront réellement l'environnement plus agréable pour y vivre, y travailler et s'y divertir?

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: J'adore votre question. Merci beaucoup.

Quand nous disons que nous voulons mobiliser la nature, c'est parce que nous pensons que ce que les gens font dans leur milieu en matière de conservation doit être privilégié. C'est l'esprit dans lequel nous travaillons.

Vous avez certainement remarqué mon enthousiasme, quand notre collègue Tim Watchorn nous a présenté des exemples dans sa communauté. Il ne fait aucun doute que ces projets ont une très grande valeur pour les Canadiens. Nous voulons donc nous assurer de trouver les stratégies nous permettant de soutenir ce type d'initiatives rapidement et simplement.

[Traduction]

Branden Leslie: Je vous remercie.

Je vais essayer de regrouper deux questions en une seule. Je ne sais pas si vous connaissez les programmes antérieurs, notamment le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives, qui a été supprimé par le gouvernement libéral et qui faisait confiance à des groupes de pêcheurs locaux pour restaurer l'habitat des poissons, supprimer les obstacles et améliorer la qualité de l'eau.

Je me demande pourquoi ce programme n'a pas été rétabli et s'il pourrait être intégré à celui-ci, ainsi que si l'on envisage ou non un programme national de produits et de services écologiques qui rémunérerait les agriculteurs et les propriétaires fonciers pour effectuer un véritable travail de conservation sur leurs propriétés privées.

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Je n'ai pas de réponse complète à fournir à mon collègue, mais il est certain que nous devrons aller plus loin. Nous vous le présenterons avec ce que nous avons déjà en main.

De la même façon où nous voulons travailler avec les groupes qui sont sur le terrain, nous voulons aussi travailler avec les approches de conservation de la biodiversité, même dans des contextes où le sol est travaillé. Il y a probablement des possibilités. Dans la mesure où ce sera possible, nous vous reviendrons là-dessus.

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Leslie.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Malette. Vous avez trois minutes.

Chris Malette: Je vous remercie, madame la présidente.

Madame Provost, j'ai travaillé en étroite collaboration au cours de la dernière année avec des fiducies foncières dans ma région. La circonscription Bay of Quinte compte plusieurs groupes actifs, et j'ai également parlé avec l'organisation nationale.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la manière dont les fiducies foncières deviendraient un élément essentiel de ce plan de protection de 30 % d'ici 2030? Y aura-t-il d'autres mesures incitatives en faveur des fiducies foncières, afin d'encourager davantage de personnes à faire des dons à ces fiducies?

• (1645)

[Français]

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie de votre question.

Ce que vous dites, c'est qu'il y a une base de fiducies foncières. Des citoyens, des propriétaires de terrains de partout au Canada connaissent la valeur naturelle de leur terrain, et ils veulent le protéger à long terme. Il ne fait pas de doute que ces groupes sont des piliers importants, et nous voudrions travailler avec eux pour atteindre l'objectif de 30 % du territoire canadien d'ici 2030.

Les divers programmes, qui ne sont pas encore tous détaillés, vont nous permettre de multiplier cet effort grâce au capital qui va être disponible. Nous sommes encore en train de les mettre au point. Mes collègues vont probablement pouvoir vous fournir des détails. Il s'agit de toute évidence de types de stratégies de conservation qui ont une énorme valeur pour notre stratégie de mise en œuvre.

[Traduction]

Chris Malette: Je vais poser une dernière question rapidement. Vous avez mentionné certains de vos collègues. L'un d'entre eux pourrait-il préciser si cela est à l'étude? Existe-t-il des allègements fiscaux renforcés, par exemple, pour les personnes qui participent à des fiducies foncières?

Tara Shannon (sous-ministre adjointe, Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement): Merci pour cette question.

Il n'y a pas d'allègements fiscaux supplémentaires en cours pour le moment. Nous travaillons en étroite collaboration avec les différentes fiducies foncières, et nous cherchons la meilleure façon de collaborer avec elles pour obtenir une plus grande reconnaissance dans les paysages fonctionnels, car les fiducies foncières interviennent à la fois dans des aires entièrement protégées et avec des partenaires qui, par exemple, sont impliqués dans des activités agricoles. C'est précisément le type de sujet que nous souhaitons aborder dans le cadre de nos échanges.

Chris Malette: Je vous remercie pour ces précisions.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Malette.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour trois minutes.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Madame Provost, vous avez tout un défi devant vous. Nous allons évidemment collaborer de manière constructive. Cependant, soyons réalistes. Malgré les derniers milliards qui ont été annoncés pour la nature, vous avez complètement manqué la cible de protection de 2025 qui, je vous le rappelle, était de 25 %. Or, à peine 15 % des aires marines et terrestres au Canada sont protégées.

Il reste trois ans. Vous investissez un peu d'argent dans le projet, mais, si on regarde comment ça s'est fait par le passé, je ne sais pas comment vous allez changer la dynamique. Pour l'instant, vous n'êtes pas sur la bonne voie. De plus, vous nous dites que 460 millions de dollars avaient été promis pour le Québec par l'ancien ministre de l'Environnement, et votre gouvernement les a retirés. Ça m'inquiète énormément.

Avez-vous un plan de match à nous présenter? Où en sera-t-on l'année prochaine, en 2028, en 2029, en 2030?

Si on veut se rendre à destination, il faut un plan. En avez-vous un? Pouvez-vous le déposer?

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie de la question.

La stratégie a été lancée il y a un mois. Nous commençons à travailler sur la structure, le bureau de projet, cette semaine. Dès que

le plan de déploiement et de mise en œuvre sera plus clair quant à la façon dont nous voulons progresser jusqu'à 2030, ça va nous faire plaisir de le présenter.

Patrick Bonin: Quand peut-on s'attendre à l'avoir?

L'hon. Nathalie Provost: Laissez-moi tenir la première réunion, s'il vous plaît.

Patrick Bonin: D'accord.

Est-ce que vous vous engagez à revenir devant ce comité pour faire le point de manière annuelle avec des documents qui montrent l'évolution?

L'hon. Nathalie Provost: Je le ferai avec grand plaisir.

Patrick Bonin: Je vous remercie.

Vous parlez de sommes astronomiques, mais j'aimerais que le privé investisse et protège la forêt.

Il faut bien sûr trouver une manière innovante de procéder, mais j'ai un doute là-dessus. Je pense que votre objectif de 30 % est énorme.

Allez-vous investir davantage dans la protection des terres publiques, là où il faut investir? Au privé, on peut investir des milliards de dollars, des sommes astronomiques. Ça coûte extrêmement cher, les terrains privés.

L'hon. Nathalie Provost: Je vous remercie de la question.

En fait, la question a été soulevée par vos collègues concernant les terres publiques, mais 76 % de ces terres sont sous responsabilité provinciale. Le Canada ne peut pas arriver là avec ses gros sabots et dire que c'est important, que c'est la responsabilité des provinces, mais que c'est le gouvernement qui va décider de quelle façon ces terres sont utilisées.

Il est évident que les terres publiques sont des lieux importants qu'il faut envisager de protéger, mais, pour cela, il faut travailler en collaboration avec les provinces et les territoires, en collaboration avec les Premières Nations. Il faut aussi tenir compte des projets de grande envergure qui doivent être réalisés. Il est évident que ça va faire l'objet de discussions collectives, si nous voulons atteindre nos objectifs.

• (1650)

Patrick Bonin: Comment allez-vous concilier les grands projets, les projets de pipelines ou de gazoducs qui passeront sur le territoire? Ces projets permettent même, selon la loi, de suspendre les lois visant à protéger l'environnement.

Comment allez-vous faire pour protéger les terres relativement à ces projets?

La présidente: Malheureusement, votre temps de parole est écoulé, monsieur Bonin.

[Traduction]

Cela conclut le temps alloué.

[Français]

Madame Provost, je vous remercie grandement d'avoir été des nôtres pendant cette dernière heure. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Monsieur Leslie, vous avez la parole.

[Traduction]

Branden Leslie: Je vous remercie, madame la présidente.

Honnêtement, merci, madame la ministre ou madame la secrétaire — je ne sais pas exactement comment m'adresser à vous — pour vos réponses à nos questions aujourd'hui.

Je tiens simplement à m'assurer qu'il y aura un suivi. Vous avez mentionné à plusieurs reprises que les fonctionnaires du ministère assureraient ce suivi. J'espère que le ministère pourra nous communiquer des informations chaque fois que ces occasions se présenteront.

Merci beaucoup.

L'hon. Nathalie Provost: Le chargé de projet ici présent assurera le suivi.

Branden Leslie: D'accord.

La présidente: Oui, nous remercions également les fonctionnaires pour le temps qu'ils nous ont consacré.

Nous allons suspendre brièvement la séance avant de passer à notre deuxième série de questions.

• (1650) _____ (Pause) _____

• (1655)

La présidente: D'accord. Chers députés, nous allons entamer notre deuxième heure de séance.

Nous accueillons cet après-midi des témoins de l'Agence Parcs Canada. Nous avons parmi nous Andrew Campbell, président et directeur général par intérim; Patrick Boucher, vice-président, Biens immobiliers et actifs; Andrew Francis, vice-président des finances et dirigeant principal des finances; David Millar, vice-président, Établissement et conservation des aires protégées; et Nadine Spence, vice-présidente, Intendance autochtone et du patrimoine culturel.

Merci beaucoup à tous d'être ici. Nous allons commencer par cinq minutes de parole accordées à M. Campbell.

La parole est à vous.

[Français]

Andrew Campbell (président-directeur général par intérim, Agence Parcs Canada): Merci, madame la présidente.

Chers membres du Comité, c'est un plaisir de me joindre à vous pour présenter le plan et les priorités de Parcs Canada pour l'année 2026-2027. Je voudrais commencer par reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel non cédé de la nation anishinabe algonquaine.

Je commencerai par mettre en lumière certaines façons dont Parcs Canada a soutenu les Canadiens au cours de la dernière année.

[Traduction]

L'été dernier, les Canadiens ont bénéficié d'un accès gratuit aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux et aux aires nationales de conservation. Cette initiative a été mise en œuvre par Parcs Canada grâce au laissez-passer Un Canada fort. Les Canadiens ont accueilli avec enthousiasme cette occasion de vivre des expériences abordables et enrichissantes dans des sites emblématiques du patrimoine culturel et naturel partout au pays.

Les chiffres préliminaires indiquent que Parcs Canada a accueilli environ 26 millions de visiteurs l'année dernière, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2024. Il s'agit du deuxième niveau de fréquentation le plus élevé jamais enregistré, dépassé uniquement en 2017, lorsque l'entrée gratuite avait attiré 27 millions de visiteurs dans les lieux gérés par Parcs Canada dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire du Canada. Ce niveau de fréquentation souligne l'importance croissante des lieux gérés par Parcs Canada en tant que destinations chéries par les Canadiens, mais aussi en tant que moteurs de l'activité économique.

La fréquentation des lieux gérés par Parcs Canada, en tant que premier fournisseur de services touristiques au Canada, a contribué à hauteur d'environ 4 milliards de dollars au PIB canadien dans les collectivités de tout le pays. Avec le renouvellement du laissez-passer Un Canada fort, Parcs Canada est impatient d'accueillir à nouveau les Canadiens cet été en leur offrant l'entrée gratuite et une réduction de 25 % sur les frais de camping.

Je vais maintenant aborder les plans et les priorités de Parcs Canada pour 2026-2027, qui s'inscrivent dans la lignée de l'annonce faite le 31 mars par le gouvernement du Canada concernant *Une force de la nature: la stratégie du Canada pour protéger la nature*. Cette stratégie, comme l'a indiqué la secrétaire d'État, prévoit un investissement de 3,8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années et 48 millions de dollars de façon continue pour accélérer les progrès du Canada vers la protection de 30 % des terres et des eaux du pays d'ici 2030 — en restaurant les habitats essentiels, en renforçant la résilience des océans et en mobilisant de nouveaux investissements dans la nature.

La protection de la nature est essentielle à la biodiversité et à la résilience climatique. Il s'agit également d'un investissement économique intelligent et stratégique. Les sites gérés par Parcs Canada génèrent environ 40 000 emplois, 2,4 milliards de dollars en revenus de travail et 584 millions de dollars en recettes fiscales pour les différents paliers de gouvernement.

Ces retombées économiques sont particulièrement importantes pour les collectivités rurales, éloignées, nordiques et autochtones, où le tourisme axé sur la nature et les emplois liés à la conservation offrent des emplois stables et contribuent à diversifier les économies locales.

• (1700)

[Français]

Cette année, Parcs Canada continuera de protéger la nature en faisant avancer les négociations avec des partenaires autochtones ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour établir de nouvelles aires protégées.

Parcs Canada continuera également de travailler à la désignation de nouveaux parcs urbains nationaux partout au pays afin d'établir un réseau d'espaces verts accessibles pour les Canadiens et les Canadiennes dans les centres urbains du Canada, notamment Windsor, Saskatoon et Victoria.

[Traduction]

En tant que chef de file reconnu en matière de conservation, Parcs Canada contribuera au rétablissement des espèces en péril. En 2026-2027, les efforts porteront principalement sur le maintien de l'intégrité écologique grâce à la planification climatique et agricole, à des mesures de rétablissement des espèces en péril et à des projets de restauration collaboratifs intégrant le savoir autochtone.

Parcs Canada continuera également de mettre en œuvre sa politique d'intendance autochtone, qui a été élaborée en collaboration avec le Cercle d'intendance autochtone de l'Agence. Cette politique guide notre approche en matière de gouvernance des aires protégées, en respectant l'intendance autochtone des terres, des eaux et des glaces, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

Cette année, l'Agence Parcs Canada investira dans les actifs du patrimoine bâti, en accordant la priorité aux besoins les plus urgents en matière de réparations, d'entretien et de sécurité dans l'ensemble des lieux qu'elle gère.

Ces investissements sont rendus possibles grâce au financement temporaire de 545,1 millions de dollars prévu dans le budget de 2024.

Parcs Canada continuera également d'enrichir les récits qui sont racontés sur l'histoire du Canada. En collaboration avec nos partenaires, nous encouragerons la désignation de nouveaux sujets historiques qui reflètent la diversité du Canada et de ses collectivités.

Les lieux gérés par Parcs Canada tissent des liens entre les Canadiens grâce à des récits marquants et des paysages emblématiques, favorisant ainsi un sentiment d'appartenance commun. Ils sont également des actifs publics essentiels qui soutiennent des collectivités en santé, des écosystèmes résilients et une économie forte et inclusive.

Je vous remercie.

[Français]

Je suis prêt à répondre à vos questions.

• (1705)

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Campbell.

Nous allons commencer par les questions des membres du Comité. Monsieur Ross, vous avez six minutes.

Ellis Ross (Skeena — Bulkley Valley, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Il semble qu'une partie du mandat de Parcs Canada consiste à étendre et à créer de nouvelles aires protégées, ainsi qu'à améliorer la connectivité, afin de contribuer à l'objectif de conservation de 30 % fixé par le Canada d'ici 2030.

J'ai de l'expérience dans ce domaine, car nous avons déjà réservé des terres à des fins de conservation lorsque j'étais chef du conseil de ma petite bande, mais les règles du jeu étaient très inégales. Nous voulions bien sûr conserver des terres dans des zones sensibles, mais l'argent était un facteur incitatif, car nous n'en avions pas. Nous n'avions pas d'argent, et de nombreuses Premières Nations au Canada vivent la même situation. Cela ne devrait pas être une incitation flagrante, surtout quand on sait que l'objectif 30 par 30 est une décision permanente. Vous ne pouvez pas revenir en arrière et, un peu comme nous, vous ne pouvez même pas obtenir d'exemption.

En ce qui concerne l'expansion de 30 % d'ici 2030 et l'expansion de Parcs Canada, quelles sont les mesures prévues pour garantir des conditions équitables aux Premières Nations qui, sans cela, ne disposent pas des ressources nécessaires?

Andrew Campbell: C'est une excellente question. Je vais commencer par répondre, puis je donnerai la parole à ma collègue, Nadine Spence, pour qu'elle aborde également le sujet...

Ellis Ross: Votre réponse suffira.

Andrew Campbell: Parfait. L'étape principale du processus de mise en place consiste à rencontrer les communautés locales et à s'assurer qu'un financement est prévu pour renforcer leurs capacités...

Ellis Ross: Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement. Je connais très bien le processus. Je voudrais savoir comment vous garantissez l'égalité des chances sans faire de l'argent une incitation principale.

Andrew Campbell: Encore une fois, je commencerai par dire que nous entamons le processus de mise en place en nous assurant qu'il y a un financement de renforcement des capacités pour les Premières Nations, les Métis et les organisations inuites dans la région concernée... Dans de nombreux cas aujourd'hui, ces communautés viennent nous voir, puis nous nous asseyons et examinons le financement de renforcement des capacités dont elles disposent afin de nous assurer que...

Ellis Ross: Je pourrais peut-être expliquer plus clairement mon expérience. Je comprends le financement de renforcement des capacités, mais en réalité, il s'agissait de nous transférer des fonds à long terme pour protéger les terres, et cela venait de deux enveloppes. L'une était une enveloppe limitée pour le développement économique, que nous avons dépensée, et l'autre était un financement continu pour la gestion environnementale par notre bureau, mais cela a en fait rendu les terres inutilisables à jamais. Nous avons essayé de demander des exemptions, mais nous n'avons pas pu les obtenir. Nous sommes en train de lier les mains des futurs dirigeants autochtones.

Pour revenir à mon argument, j'ai trouvé très injuste d'utiliser cela pour une bande qui avait... Comprenez-moi bien. Nous avons beaucoup d'argent maintenant. Nous avons de l'argent pour la foresterie et de l'argent pour le gaz naturel liquéfié. Ce n'est plus un problème pour nous aujourd'hui, mais quand nous repensons à certaines de ces terres que nous avons protégées, nous ne pouvons plus revenir en arrière.

À mes yeux, ce que je vois aujourd'hui, c'est la même formule qui est utilisée. Cela liera les mains des futurs dirigeants des Premières Nations, qui pourraient ne pas percevoir le potentiel que recèle le territoire. Je parle d'énergie, d'exploitation minière et de foresterie. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales de l'environnement et les organismes à but non lucratif sont venus nous voir et nous ont promis la lune en matière d'occasions touristiques, et aucune d'entre elles ne s'est concrétisée.

En fait, ils sont tous partis. Ils ont pris l'argent qu'ils ont reçu du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Ils ont ouvert de grands bureaux à San Francisco et à Vancouver, et nous n'avons rien eu. En fait, tout ce que nous avons reçu du gouvernement provincial, c'est 15 000 \$ par an pour gérer les aires protégées. Cet exemple est bien là, en ce moment même, avec l'initiative Coast Opportunity Funds en Colombie-Britannique.

Le gouvernement a-t-il la volonté de veiller à ce que ce processus ne se reproduise pas?

Andrew Campbell: Oui. Absolument. La Politique d'intendance autochtone de Parcs Canada est l'élément qui garantit que cela se fait. Elle assure la gouvernance partagée et le mouvement vers la gouvernance partagée des aires protégées qui sont sous la responsabilité de Parcs Canada...

Ellis Ross: Cela inclut-il la possibilité d'exempter ou de modifier ces aires protégées à l'avenir?

Andrew Campbell: Certainement, car dans tous les parcs nationaux, bien qu'ils jouissent d'une protection permanente, il y a toujours une manière, par la gouvernance partagée, de regarder quelles sont les possibilités, au sein de cette aire protégée, pour poursuivre une gouvernance partagée avec le gouvernement du Canada.

• (1710)

Ellis Ross: Je vous remercie.

Vous pouvez me revenir sur cette prochaine question. Les problèmes de chevauchement en Colombie-Britannique sont un désastre. C'est le chaos absolu. La situation découle des négociations des traités qui sont en cours. Elle découle de la Déclaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, ou DRIPA. Elle découle de toutes sortes de problèmes différents qui surviennent en même temps. En fait, les Premières Nations de la Colombie-Britannique disent qu'elles bloqueront l'autoroute vers Prince Rupert si les problèmes de chevauchement ne sont pas réglés dans le cadre du processus des traités de la Colombie-Britannique.

Pourriez-vous faire parvenir au Comité, par écrit, votre réponse à ce sujet? Comment prévoyez-vous vous assurer qu'il s'agit d'un processus ouvert et transparent avec toutes les Premières Nations concernées par les problèmes de chevauchement lorsque vous prévoyez d'élargir les initiatives de protection de 30 % du territoire d'ici 2030 en Colombie-Britannique?

Madame la présidente, je dépose une motion que je présenterai lors d'une prochaine réunion. Avec le temps qu'il me reste, je souhai terais lire la motion aux fins du compte rendu, laquelle se lit comme suit :

Que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable entreprenne une étude, conformément à l'article 108(2) du Règlement, d'une durée d'au moins deux réunions, sur les impacts environnementaux et économiques du recyclage et du rechapage des pneus au Canada, en accordant une attention particulière aux importations de pneus à usage unique à bas prix; examine leurs effets sur la fabrication nationale, le rechapage, les objectifs de l'économie circulaire et le détournement des déchets; examiner les implications pour l'emploi, la compétitivité et la résilience de la chaîne d'approvisionnement; et fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Ross.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Malette. Vous avez six minutes.

Chris Malette: Merci, madame la présidente. Je partagerai mon temps avec mon collègue, M. Fanjoy.

Ma question s'adresse à M. Campbell, je suppose, mais possiblement plus directement à M. Millar, en raison de sa compétence.

Je comprends que Parcs Canada s'est engagé à fournir plusieurs années de soutien pour étudier la possibilité d'éliminer des espèces envahissantes comme l'aloès d'eau, en particulier dans une partie de la voie navigable Trent-Severn, qui fait l'objet d'une gestion active. Pour préciser, cette voie navigable se trouve dans ma circonscription de Bay of Quinte. Bien sûr, c'est un travail louable, mais ma préoccupation est que ce travail semble être strictement limité aux domaines relevant explicitement des paramètres de la voie navi-

gable Trent-Severn elle-même. Comme certaines personnes ici le savent, des espèces envahissantes aussi prolifiques que l'aloès d'eau ne respectent pas les frontières des administrations indiquées sur une carte.

Comment Parcs Canada, en tant qu'organisme, protège-t-elle son important investissement dans la gestion des espèces envahissantes comme l'aloès d'eau, où les autorités fédérales et provinciales doivent toutes deux faire partie de la solution? Est-ce que Parcs Canada, l'autorité de la voie navigable Trent-Severn et d'autres organismes ou ministères s'assurent que des solutions collaboratives sont soutenues de manière adéquate pour obtenir des résultats sur l'eau dans des cas comme celui-ci? Le problème de l'aloès d'eau dans la voie navigable Trent-Severn, c'est qu'elle pourrait éventuellement se répandre aux Mille-Îles, par exemple, si elle quitte la baie. C'est un gros problème.

Andrew Campbell: Je ne prendrai pas plus de temps ici. Je cède directement la parole à M. Millar.

David Millar (vice-président, Établissement et conservation des aires protégées, Agence Parcs Canada): C'est une excellente question. Comme vous l'avez dit, les espèces envahissantes ne respectent pas les frontières administratives. Alors que nous agissons sur nos propres terres pour essayer d'éliminer les espèces envahissantes, de les contrôler et de les surveiller, nous essayons également, comme vous l'avez mentionné, d'assurer autant que possible la coordination avec les organismes, les autorités de conservation et les propriétaires de terres adjacentes des provinces afin d'adopter des approches communes et collectives partout où nous le pouvons.

Nous le faisons avec une gamme de différents types d'espèces envahissantes. Autant que possible, nous essayons d'avoir des plans personnalisés selon la région pour indiquer d'où les espèces pourraient se propager et vers où, ainsi que de disposer d'approches communes. Il est certain que, comme vous l'avez dit, c'est un domaine où la collaboration est importante et où nous travaillons aussi étroitement que possible avec nos collègues des administrations voisines.

Chris Malette: Je vous remercie, monsieur Millar. Je l'apprécie, car c'est une affaire très urgente qui nécessite la mobilisation de tous. Nous avons l'appui de la province de l'Ontario pour l'instant. En ce qui concerne Quinte Conservation, par exemple, le gouvernement fédéral a fourni un financement dans le cadre d'emplois d'été pour étudiants afin qu'un bon nombre d'étudiants puissent être sur l'eau pour essayer d'atténuer cette situation. La menace est réelle. Je suppose que je n'ai pas vraiment besoin de vous l'expliquer, mais j'apprécie l'engagement à collaborer à ce sujet.

Je vous remercie.

Je vais partager mon temps à nouveau.

• (1715)

Bruce Fanjoy: Je vous remercie.

J'ai été très encouragé d'entendre parler des parcs urbains. Nous avons actuellement un seul parc urbain officiel au Canada.

Comment les municipalités pourraient-elles élaborer des propositions de futurs parcs urbains à l'intention de Parcs Canada?

Andrew Campbell: Je vous remercie. C'est une excellente question.

À l'heure actuelle, nous étudions la possibilité d'ajouter six autres parcs urbains nationaux d'un bout à l'autre du pays. Les premières étapes consisteront évidemment à travailler avec les municipalités et les titulaires de droits, les Premières Nations ou les Métis, selon le cas, puis avec les provinces.

À l'heure actuelle, nous tentons de nous assurer que ces parcs sont répartis dans l'ensemble du pays. C'est principalement notre façon de voir les choses. Actuellement — comme je l'ai dit —, nous nous penchons sur les six propositions que nous avons devant nous.

Bruce Fanjoy: Je vous remercie.

Dans ma circonscription de Carleton, nous avons la chance d'avoir le site historique national du Canal-Rideau. Nous mettons à jour certaines des infrastructures et des actifs le long de ce parc précieux.

Pouvez-vous faire le point sur ce projet?

Andrew Campbell: Certainement.

Nous avons un certain nombre de projets. Je vais donc céder la parole à mon collègue, M. Boucher, pour vous donner une mise à jour détaillée.

Patrick Boucher (vice-président, Biens immobiliers et actifs, Agence Parcs Canada): Merci beaucoup de la question.

Le budget de 2024 a affecté 545,1 millions de dollars à Parcs Canada, précisément pour soutenir les investissements dans des actifs pour les parcs nationaux du Canada, les aires marines de conservation et les lieux historiques nationaux. Ce financement a permis à Parcs Canada d'entreprendre stratégiquement des réparations et des investissements en capital prioritaires et urgents dans l'ensemble de son portefeuille d'actifs.

L'accent a principalement été mis sur les actifs les plus à risque. Évidemment, les voies navigables sont des actifs importants dont Parcs Canada est le gardien. Nous priorisons régulièrement ces actifs dans le cadre d'une approche axée sur les risques pour nous assurer que nous répondons aux besoins en infrastructure de ce portefeuille. C'est un portefeuille très complexe, comme vous pouvez l'imaginer. La valeur de remplacement de l'ensemble du portefeuille est d'environ 32,8 milliards de dollars. Nous adoptons donc cette approche axée sur les risques pour prioriser certains projets, comme celui auquel vous faites référence.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Fanjoy.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Je voudrais revenir sur le laissez-passer Un Canada fort. Le Québec a demandé une compensation pour ce programme. Il a dit qu'il en avait été informé seulement deux semaines avant la période des Fêtes et que c'était trop rapide.

Le gouvernement fédéral a-t-il envoyé une compensation au Québec, qui a décidé de ne pas embarquer dans ce programme, qu'il considère comme étant une ingérence du fédéral?

Andrew Campbell: C'est pour le programme Un Canada fort en général. Je n'ai pas d'information à ce sujet. Il serait préférable de poser la question à mes collègues de Patrimoine canadien.

En ce qui concerne Parcs Canada, le laissez-passer a commencé à être utilisé avant la période des Fêtes pour que les Québécois

aient le droit de célébrer leur fête nationale dans les parcs nationaux.

Patrick Bonin: Pouvez-vous nous donner les chiffres sur le coût de cette mesure en 2025?

Si je comprends bien, le laissez-passer reviendra en 2026.

N'est-ce pas?

Andrew Campbell: Oui, c'est cela.

Monsieur Francis pourra répondre à cette question.

Andrew Francis (vice-président des finances et dirigeant principal des finances, Agence Parcs Canada): L'été passé, il y a eu une compensation pour la perte de revenus.

[Traduction]

L'année dernière, le gouvernement a indemnisé l'Agence dans les budgets supplémentaires des dépenses pour cette diminution des revenus. Pour l'été, c'était 72,5 millions de dollars. C'était pour un hébergement gratuit, et il y avait une réduction de 25 % sur les frais de camping. Ce montant devait couvrir la réduction de nos revenus à cet égard.

Le laissez-passer Un Canada fort a été prolongé jusqu'en décembre ou en début janvier — j'appellerai cela la période des fêtes et de Noël — et nous avons été indemnisés pour la perte de 10,9 millions de dollars en revenus pendant cette saison.

[Français]

Patrick Bonin: Pouvez-vous transmettre au Comité un document qui montre comment ces quelque 76 millions de dollars sont répartis au Canada?

Quand je vais dans un parc national aux États-Unis, on me dit que je vais payer plus cher que les États-Uniens, étant donné que je suis Canadien. J'essaie de comprendre la logique.

Pourquoi donnerait-on un accès gratuit — parce que je comprends que c'est le cas — à des gens de l'extérieur qui viennent nous visiter au Canada? Pouvez-vous m'expliquer ça?

• (1720)

Andrew Campbell: Nous sommes en train d'étudier cela pour déterminer si c'est possible d'avoir quelque chose comme ça. Dans le cadre du programme Destination Canada, nous avons conseillé d'offrir cette réduction à tout le monde. C'est une politique du gouvernement du Canada.

Patrick Bonin: Vous n'avez donc rien à voir là-dedans. Vous n'avez pas d'opinion sur le sujet et vous ne savez pas si c'est une bonne idée ou non.

Est-ce bien ça?

Andrew Campbell: Non, je n'ai pas d'opinion là-dessus.

Patrick Bonin: Existe-t-il de la documentation, par exemple, une étude d'analyse économique sur tout ça?

Sait-on combien de touristes étrangers profitent de ce passeport dans les parcs du Canada?

Andrew Campbell: Pour les parcs, il est difficile de le savoir, parce que tout est maintenant ouvert.

Patrick Bonin: Vous ne savez donc pas du tout combien on donne à des étrangers, aux touristes qui viennent au Canada.

Est-ce bien ça?

Andrew Campbell: Non, nous ne le savons pas pour ce programme.

Patrick Bonin: Vous dites qu'une analyse économique a été faite.

Allez-vous nous la transmettre?

Andrew Campbell: Oui, quand nous aurons fini l'étude, il sera possible de l'envoyer au Comité.

Patrick Bonin: D'accord.

À Parcs Canada, n'avez-vous pas de statistiques sur le pourcentage de visiteurs qui viennent du Canada et sur le pourcentage de ceux qui viennent de l'étranger?

Andrew Campbell: Oui, mais pas pour la période.

Patrick Bonin: J'imagine que vous avez des chiffres assez précis.

Pouvez-vous nous les transmettre pour que nous sachions combien de visiteurs viennent d'ailleurs?

Andrew Campbell: Oui.

Patrick Bonin: C'est très bien. Je vous remercie.

Je ne comprends pas votre rôle.

Avez-vous un rôle à jouer dans l'atteinte de l'objectif de 30 % d'aires protégées d'ici 2030?

Andrew Campbell: Nous avons une cible, un certain pourcentage, comme organisation qui essaie d'atteindre cet objectif pour le gouvernement.

Patrick Bonin: Quel est ce pourcentage?

David Millar: Pour les aires terrestres, la cible va jusqu'à 3 %, et pour les aires marines, c'est jusqu'à 6 %.

Patrick Bonin: Ce sont les chiffres pour Parcs Canada.

Est-ce dans votre plan de 2026-2027?

Avez-vous un plan jusqu'en 2030?

Andrew Campbell: Oui, nous avons un plan pour chaque année et pour les différentes négociations.

Patrick Bonin: Vous avez des plans jusqu'en 2030.

Est-ce exact?

Andrew Campbell: Oui.

Patrick Bonin: Allez-vous transmettre cette information au Comité, si ce n'est pas déjà fait?

Andrew Campbell: Oui.

Patrick Bonin: Dans la région de Montréal, on voudrait convertir d'anciens terrains de golf en espaces naturels, en parcs urbains. La Communauté métropolitaine de Montréal demande 100 millions de dollars pour qu'on l'aide à acheter ces terrains.

Quels avantages y aurait-il à ce que ce soit le gouvernement fédéral qui gère des parcs urbains plutôt que les municipalités ou les provinces, qui sont des administrations de proximité ayant de l'expertise?

Pourquoi ne voudrait-on pas envoyer des fonds aux municipalités ou aux provinces pour les aider?

La présidente: Je vous demanderais de répondre brièvement, s'il vous plaît.

Andrew Campbell: En ce qui concerne les parcs urbains, différents niveaux de gouvernement ont leurs propres terrains dans un parc urbain et ils travaillent ensemble. La stratégie, c'est que les différents niveaux de gouvernement travaillent en collaboration.

Vous avez raison de dire qu'il est préférable d'avoir tous les niveaux de gouvernement à la table de discussion.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous allons maintenant donner la parole à M. Leslie. Vous avez cinq minutes.

Branden Leslie: Je vous remercie, madame la présidente.

Reconnaissant qu'il s'agit de notre deuxième et dernier tour pour l'heure, j'espère que vous pourrez présenter votre réponse par écrit, monsieur Campbell. Est-ce que cela vous convient?

Andrew Campbell: Je pense que nous pouvons le faire.

Branden Leslie: J'ai juste une question, puis je céderai la parole à M. Stevenson.

Le gouvernement parle évidemment de 10 nouveaux parcs dans le cadre de la stratégie pour la nature.

Nous reconnaissons tous, lorsque nous allons dans les parcs que, aussi beaux soient-ils, leur infrastructure est vieillissante à bien des égards. Je suis certain que cela a été porté à l'attention du gouvernement. À certains endroits, l'infrastructure s'effondre.

Ma préoccupation concerne la question de savoir comment nous pouvons avoir l'assurance que Parcs Canada, avec son budget existant, pourra gérer davantage de terres — 10 nouveaux parcs — alors qu'il peine à entretenir et à améliorer ce qu'il possède déjà. En quoi cette demande budgétaire au nom de Parcs Canada permettra-t-elle d'atteindre cet objectif? S'inscrit-elle dans le cadre des 3,8 milliards de dollars affectés dans l'annonce?

• (1725)

Andrew Campbell: Cela ne fait pas partie des 3,8 milliards de dollars prévus dans le cadre de l'annonce. Une faible part de ces 3,8 milliards de dollars vise des actifs. Nous pouvons certainement transmettre au Comité des études que nous avons réalisées, qui indiquent quel est notre déficit annuel pour la réparation et l'entretien des actifs. Nous serions heureux de le faire.

Branden Leslie: Je vous remercie.

Je vais céder le reste de mon temps à M. Stevenson.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Je vous remercie.

C'est la première fois que je siége au comité de l'environnement. Je vais me vanter d'avoir certainement la circonscription la plus belle du pays, dont le territoire est largement occupé par Yellowhead, Banff et Jasper.

La première question que j'ai — et, en fait, toutes mes questions — concerne Jasper et les feux de forêt que nous avons eus en 2024. La première concerne plus précisément la division des écoles publiques Grande Yellowhead, qui a largement échangé avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique à propos des feux de forêt de 2024. La division scolaire a indiqué qu'elle n'avait pas encore reçu de réponse formelle à ses demandes concernant le remboursement de la franchise d'assurance de 500 000 \$ engagée en raison de la contamination causée par les feux de forêt. Êtes-vous au courant de cette demande?

Andrew Campbell: Oui.

William Stevenson: D'accord. Vous êtes donc au courant. Pouvez-vous nous dire quand une réponse pourrait être fournie? Aucune n'a encore été reçue.

Andrew Campbell: Je ne suis pas certain avec qui vous en avez discuté, mais nous serions heureux de vous transmettre la réponse que nous lui avons envoyée, si vous le souhaitez.

William Stevenson: D'accord, je suppose que je suis peut-être en retard d'une semaine ou deux par rapport à vos réponses, et ça va. Je veux m'assurer que nous lui répondons.

J'avais une question pour la ministre de l'Environnement. Il a été annoncé que 187 millions de dollars ont été affectés aux infrastructures essentielles, mais seulement 44,6 millions de dollars ont été dépensés. J'espère que ce montant sera affecté aux infrastructures essentielles, mais pouvez-vous expliquer pourquoi les progrès dans la reconstruction des infrastructures de base tardent? Quand les infrastructures clés seront-elles terminées, et quand commencera-t-on à dépenser davantage?

Andrew Campbell: Une grande partie des infrastructures visées sont des logements et des logements temporaires. Il y a probablement quelqu'un ici qui a une liste des infrastructures et qui pourra vous le confirmer, mais nous avons créé plus de 600 logements temporaires. Pour la plupart des autres projets, la première année et demie — et nous respectons actuellement le calendrier de ces projets — a consisté à réaliser la conception et l'ingénierie requises, ainsi que le nettoyage. De ces points de vue, nous sommes sur la bonne voie par rapport à ce que nos dépenses devaient être à cette étape.

William Stevenson: D'accord, je suppose que j'ai posé plusieurs questions à la ministre et au ministère au sujet des logements, et je suppose que vos chiffres ne correspondent pas aux chiffres que je reçois en retour concernant ce dont ils parlaient, comme la construction prévue de 240 logements supplémentaires pour 9,4 millions de dollars grâce au fonds pour accélérer la construction, ainsi qu'une partie des 40 unités qui devaient être construites pour 4,3 millions de dollars, ce qui revenait à environ 357 000 \$ par unité. Certains de ces chiffres — je suppose — ne sont pas tout à fait les mêmes.

J'ai une autre question — qui n'a rien à voir avec les logements — concernant le déclenchement préventif d'avalanches, dont le responsable devait changer. Qui va le faire? Je crois que ce ne sera plus l'armée. Parcs Canada avait-il un plan? Quel est son plan pour gérer les avalanches, puisque l'autoroute 93 entre Banff et Jasper a été fermée pendant plus de 20 jours cette année? C'est assez important à planifier et à mettre en œuvre, et les résidents de Jasper...

La présidente: Monsieur Stevenson, je suis désolée. Votre temps est écoulé.

Veuillez fournir une brève réponse.

Andrew Campbell: Je peux fournir une très brève réponse à votre question. Nous sommes en discussion avec les Forces armées canadiennes afin d'établir un plan de transition pour les services qu'elles ne seront plus en mesure d'offrir.

• (1730)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Watchorn. Vous avez cinq minutes.

Tim Watchorn: Je vous remercie, madame la présidente.

Je partagerai mon temps avec le député de Victoria.

Juste pour ajouter à ce que M. Stevenson, mon honorable collègue, a dit tout à l'heure, j'ai été moniteur de ski à Lake Louise pendant un an en 1990, et nous nous sommes liés d'amitié avec la patrouille des avalanches parce que c'était les meilleures conditions de ski que nous ayons jamais eues. Je dois lui donner cela.

[Français]

En ce qui a trait aux parcs au Québec, je sais pertinemment que le gouvernement du Québec veut également que les municipalités protègent 30 % de leur territoire. Plusieurs municipalités ont déposé des projets dans le cadre d'un programme, qui devrait être dévoilé d'ici 2028.

Certaines municipalités ont présenté des projets qui incluent des terres publiques utilisées présentement pour le récréotourisme, mais que le gouvernement provincial garde comme terrains potentiels pour la coupe de bois.

Comment pourriez-vous aider les municipalités à convaincre le gouvernement du Québec de protéger ces terres?

Andrew Campbell: Quelques-uns de nos programmes, comme le Programme national des corridors écologiques de Parcs Canada, prévoient une collaboration entre les municipalités, le gouvernement du Québec et le fédéral. Il s'agit d'un des meilleurs moyens à utiliser pour rassurer le gouvernement du Québec.

Par ailleurs, nous avons aussi d'excellentes ententes, notamment avec le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, concernant des projets cogérés avec la province de Québec et toutes les municipalités situées le long du fleuve Saint-Laurent.

Je pense que les municipalités ont ainsi des possibilités de connaître des réussites sur ce plan. Je dis toujours que c'est l'une des conditions préalables à d'autres réussites.

Tim Watchorn: Avant de céder la parole à mon collègue, j'aimerais vous parler de la collaboration avec la Sépaq.

Avez-vous une bonne relation avec la Sépaq pour l'avenir?

Andrew Campbell: Nous avons une excellente relation avec la Sépaq.

Mon collègue souhaiterait peut-être faire d'autres commentaires sur cela.

David Millar: Nous échangeons des idées et nous travaillons ensemble. Les relations sont positives.

Tim Watchorn: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à mon collègue.

[Traduction]

Will Greaves: Je vous remercie, madame la présidente.

Bonjour, chers collègues.

Bonjour à nos témoins. Je vous remercie de votre présence.

Ma question s'adresse à M. Campbell.

Potentiellement, elle pourrait également s'adresser à M. Millar. Compte tenu de votre rôle, vous seriez bien placé pour répondre.

Nous avons entendu un de nos collègues parler des feux de forêt à Jasper. Je suis le représentant d'une circonscription de la Colombie-Britannique, et alors que nous approchons de la saison des feux de forêt après une année ayant connu une faible accumulation de neige et compte tenu d'autres préoccupations concernant la disponibilité de l'eau, la lutte contre les feux de végétation est très présente dans l'esprit en ce moment.

Le plan discuté dans le cadre de la stratégie pour la nature prend au sérieux la nécessité d'investir dans la lutte contre les feux de végétation, surtout dans l'Ouest canadien, qui est particulièrement vulnérable pour les raisons que j'ai déjà évoquées. Nous reconnaissons que les changements climatiques sont un facteur important de l'aggravation de notre saison des feux. Les feux brûlent à des températures plus élevées et pendant plus longtemps, et s'étendent sur un territoire plus grand que jamais, mettant en danger de nombreuses collectivités.

Pouvez-vous nous parler des types d'investissements réalisés dans les services offerts par Parcs Canada pour aider à gérer les risques associés aux feux de forêt dans une optique d'atténuation ou pour aider à intervenir sous une optique de lutte contre les feux?

Andrew Campbell: Je suis heureux de céder la parole directement à M. Millar.

David Millar: Je vous remercie.

Je pense que nous faisons des investissements dans plusieurs domaines différents. Nous essayons de les coordonner très étroitement avec les provinces et les territoires par l'entremise du Centre inter-services des feux de forêt du Canada afin de pouvoir harmoniser les capacités là où elles sont le plus nécessaires d'un bout à l'autre du pays. Nous avons environ 300 employés qui se consacrent aux feux de forêt, qui sont soit membres d'équipes de première ligne, soit spécialistes en gestion des incidents. Ils travaillent d'un bout à l'autre du pays pour se préparer aux feux de forêt et y répondre.

Nous avons des ententes de partage des ressources avec les provinces et les territoires afin de pouvoir déplacer le personnel d'un endroit à l'autre, selon les besoins. Par exemple, si une capacité supplémentaire est nécessaire sur le terrain en Colombie-Britannique, nous pouvons y envoyer des membres de notre personnel, et vice versa.

Nous travaillons également activement avec les collectivités pour réduire le risque de feux de forêt. Évidemment, en raison des changements climatiques, nous observons des saisons de feux de forêt plus intenses, et nous portons une grande attention à ce risque. Nous travaillons à utiliser le brûlage dirigé, l'éclaircissage de la forêt, la gestion de la végétation et les coupe-feux communautaires pour réduire le risque pour les biens et les collectivités de valeur.

Au cours de la dernière année, nous avons réalisé 44 initiatives de gestion de la végétation dans 20 parcs afin de créer des coupe-feux autour des collectivités situées dans les régions vulnérables aux feux de forêt. L'année dernière, nous avons brûlé environ 2 000 hectares par brûlage dirigé pour réduire le risque, et cette superficie s'ajoutait à environ 1 000 hectares l'année précédente.

Tout cela pour dire qu'il y a beaucoup de travail en cours, de la prévention et de la réduction des risques à la préparation et à la réponse réelle.

• (1735)

La présidente: Je vous remercie.

Andrew Campbell: Si je peux ajouter un mot rapidement, madame la présidente, je sais que c'était une préoccupation du Comité par le passé. Nous utilisons non seulement le brûlage dirigé, comme l'a mentionné M. Millar, mais aussi la réduction mécanique. La réduction mécanique est largement utilisée au-dessus du replat à la fois à Banff et à Jasper. Nous avons une question à ce sujet, et je voulais m'assurer que nous avons fourni cette réponse.

La présidente: Merci beaucoup à vous deux.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Je reviens sur le laissez-passer Un Canada fort.

Cet été, serait-il possible de demander aux gens d'où ils viennent, à l'entrée des parcs?

S'ils n'ont pas de preuve qu'ils sont Canadiens ou Canadiennes, ils paieraient des frais. Ça ne serait pas gratuit pour eux.

Serait-ce faisable?

Andrew Campbell: Ça dépend des endroits. Ce n'est pas possible partout, du côté de Parcs Canada. À certains endroits, comme Jasper et Banff, un certain nombre d'employés se trouvent normalement aux frontières du parc. Ils sont à l'intérieur du parc. Il n'y a personne qui peut déterminer d'où viennent ces visiteurs. Dans plusieurs parcs importants, comme ces deux-là, ce n'est pas possible.

Patrick Bonin: Se peut-il que vous ayez des données sur les visiteurs de certains parcs qui ont bénéficié d'un laissez-passer l'année dernière?

Vous m'avez dit ne pas en avoir concernant l'ensemble des parcs, mais se peut-il que vous en ayez pour certains parcs?

Andrew Campbell: Pour toutes les autres périodes de l'année, sauf pour la période du laissez-passer Un Canada fort, nous avons toutes les données à ce sujet. Nous pourrions extrapoler, mais ça serait difficile, parce que c'était pendant la période d'été, et non à l'automne ou au printemps.

Patrick Bonin: Parcs Canada voit-il une augmentation de la pression en lien avec les projets d'infrastructure, les grands projets, entre autres choses?

Subissez-vous une certaine pression sur ce plan?

Cela peut-il être problématique pour la préservation des parcs?

Andrew Campbell: Comme toutes les organisations du gouvernement, nous avons un système pour établir les priorités quant à nos investissements. Évidemment, nous devrions choisir les meilleurs endroits où faire des investissements.

Patrick Bonin: Parmi les projets d'intérêt national, comme le Bureau des grands projets créé par le premier ministre, certains présentent-ils une menace pour vos parcs actuels ou vos parcs à venir?

Andrew Campbell: Il n'y a pas de problème concernant les parcs nationaux et les grands projets.

Patrick Bonin: Vous n'en avez pas encore. D'accord.

Avez-vous subi des coupes au cours de la dernière année dans le cadre du nouveau budget?

Pourriez-vous nous le dire?

Au cours des années à venir, y aura-t-il des coupes chez Parcs Canada?

La présidente: Veuillez donner une réponse brève, monsieur Campbell.

Andrew Campbell: Dans le cadre du budget de l'année passée, Parcs Canada a subi une coupe de 75 millions de dollars.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Campbell.

Monsieur Stevenson, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

William Stevenson: J'ai quelques autres questions pour poursuivre dans la même veine que mon collègue — le laissez-passer Un Canada fort.

Certains résidents de Banff — pas nécessairement les propriétaires d'entreprises — ont inventé le terme « tourisme excessif » en raison du laissez-passer Un Canada fort et des exigences de gestion pour un tas de choses, principalement dans le domaine des transports. Ils ont maintenant commencé à fermer certaines zones et routes, comme le canyon Johnston et le lac Moraine, où vous ne pouvez prendre qu'un autobus. C'est la seule façon possible de procéder.

Pouvez-vous expliquer les types de plans qu'ils ont pour régler la situation? Pour la plupart des résidents de Banff, la solution n'est pas le laissez-passer Un Canada fort. Cela n'aide pas les entreprises. L'autre problème est que Parcs Canada permet seulement à certaines entreprises, préapprouvées, d'y travailler. Pouvez-vous simplement expliquer comment ce problème sera réglé? Banff présente une situation différente des parcs ailleurs au pays.

• (1740)

Andrew Campbell: Je vais utiliser quelques exemples que vous avez proposés.

Une des façons dont nous l'avons fait, c'est en continuant d'investir dans le transport en commun — nous sommes un contributeur majeur de Roam Transit — afin que les personnes puissent utiliser le transport en commun lorsqu'ils se déplacent. Bien sûr, Roam Transit a étendu son réseau.

Comme vous l'avez mentionné, nous avons également un processus d'obtention de permis d'affaires afin de permettre à certaines personnes d'entrer dans ces zones. Le permis d'affaires garantit que les personnes sont transportées en toute sécurité par les organisateurs de voyages. Comme partout ailleurs au pays, nous cherchons de bonnes entreprises. Elles sont autorisées, en tant qu'entreprises. C'est — encore une fois — une façon dont nous avançons. Dans cette optique, nous continuons de connaître une croissance dans tous ces domaines. Le nombre de Canadiens qui ont pu visiter et apprécier... Je sais que vous êtes bien au courant. Cela signifie qu'ils font les choses autrement, plutôt que de prendre leur véhicule pour s'y rendre.

Nous travaillons également sur un plan complet pour nous assurer que toutes les opportunités qui existent autour de Banff, de Jasper, de la région de Lake Louise, de Kootenay et de Yoho sont examinées. Il y a beaucoup de merveilleux endroits. Les personnes ont tendance à n'en visiter que quelques-uns. Comme nous le savons, les personnes...

William Stevenson: Les autorisations ne sont accordées qu'aux meilleurs. C'est ce que vous dites.

Andrew Campbell: Elles portent souvent sur un endroit où un influenceur en ligne a pris un égoportrait.

Nous essayons de trouver rapidement comment leur permettre de le faire, car certains endroits sont davantage touchés par les visites.

William Stevenson: Je vais revenir à Jasper parce que j'ai peu de temps ici.

Dans quelques-unes de mes questions à Parcs Canada... Sur les 15 millions de dollars affectés à l'allègement du loyer et des droits de permis, seulement 7,5 millions de dollars ont été versés à ceux qui ont connu des problèmes après les feux de forêt de Jasper.

Combien de locataires ont réellement reçu ce soutien, et pourquoi seulement la moitié du montant a été affecté depuis sa distribution?

Andrew Campbell: Je crois que vous parlez d'un soutien direct aux résidents afin de gérer l'assainissement des sols après les feux de forêt.

C'était 15 millions de dollars. Par l'intermédiaire de la Croix-Rouge...

William Stevenson: Eh bien, je comprends qu'on — les entreprises, plus précisément — doit payer un loyer à Parcs Canada pour y faire affaire, et qu'il y a eu un certain allègement des loyers et des droits de permis. Environ la moitié de ce montant seulement a été versé, et deux ans se sont maintenant écoulés depuis.

Andrew Campbell: Tous les allègements de loyer demandés par les résidents pendant cette période — nous ne facturions pas les loyers pendant la période de la reconstruction — étaient fournis sur la base d'une soumission. Je vais juste dire la même chose. Si nous parlons de l'assainissement des sols, les travaux dépendaient des demandes présentées.

Parmi les questions soulevées, il y a certainement celle de l'assurance. Les résidents doivent examiner à la fois leur assurance et leurs paiements afin de voir s'ils sont admissibles ou non et...

William Stevenson: Beaucoup de ces compagnies d'assurance ont un délai de deux ans pour présenter une demande, et la période de deux ans sera écoulée dans 60 jours seulement.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Stevenson. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant — enfin — donner la parole à M. Grant. Vous avez cinq minutes.

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Je remercie les témoins pour leur présence aujourd'hui. Je leur en suis très reconnaissant.

Comme vous le savez, je viens de Vancouver, la troisième région métropolitaine en importance au Canada. Je crois que c'est M. Fanjoy qui a posé une question sur les parcs nationaux urbains — un sujet que nous connaissons très bien. Vous avez mentionné que six parcs ont déjà été proposés.

Quel est le processus suivi? D'autres se sont-ils manifestés, ou y avait-il une limite fixée quant au nombre de parcs qui peuvent être approuvés?

Andrew Campbell: Nous continuons de travailler avec les municipalités qui ont le soutien des Premières Nations et de leur province. Nous essayons de le faire au fur et à mesure afin qu'il y ait une répartition équitable d'un bout à l'autre du pays. Nous attendons les propositions pour d'autres emplacements.

Comme vous le savez sûrement — tout le monde ne le sait pas aussi bien —, le parc Stanley à Vancouver continue de faire partie de la famille d'emplacements de Parcs Canada, bien qu'il soit géré au moyen d'un bail signé par la ville et la commission du parc. Bien qu'il ne figure pas sur la liste des parcs nationaux urbains, on pourrait dire que nous nous en sortons bien à Vancouver.

• (1745)

Wade Grant: C'est parfait.

Je veux parler un peu des lieux historiques nationaux. Il y a un lieu historique national près de ma collectivité, qui englobe l'un de nos anciens villages. J'étais fier de pouvoir assister à la désignation de l'ancien pensionnat indien Tk'emlúps comme lieu historique national.

Je sais qu'ils sont désignés ainsi, mais comment les protégeons-nous? Je sais qu'ils ne sont pas protégés d'une manière qui... On peut encore visiter les lieux et s'installer sur le terre, là où nous vivons. Quels types de critères sont mis en place là-bas?

Andrew Campbell: Je vais céder la parole à Mme Spence pour répondre à cette question.

Nadine Spence (vice-présidente, Intendance autochtone et du patrimoine culturel, Agence Parcs Canada): Je vous remercie de la question.

Parcs Canada protège fièrement 171 lieux historiques nationaux dans le cadre de son portefeuille, mais il existe plus de 1 000 lieux historiques nationaux qui désignent des personnes, des emplacements et des événements d'importance historique pour le Canada. Pour l'ensemble de la famille des lieux historiques nationaux — comme nous les appelons —, nous avons un programme de partage des coûts qui soutient, chaque année, à la fois la présentation et la reconstruction de la structure des bâtiments. Nous lançons des appels d'offres publics, et nous dépensons environ 2 millions de dollars pour soutenir des projets chaque année.

Wade Grant: Pour revenir à l'établissement des parcs, vous avez dit que les communautés autochtones locales en faisaient partie.

Quelle proportion des travaux est consacrée à l'intégration des connaissances autochtones et d'autres éléments pour s'assurer qu'il y a une bonne supervision historique traditionnelle de ces belles terres?

Andrew Campbell: Madame la présidente, je vais immédiatement céder la parole à Mme Spence, puis revenir à M. Millar, s'il a quelque chose à ajouter.

Nadine Spence: M. Campbell a mentionné plus tôt la nouvelle Politique d'intendance autochtone, qui fournit un cadre nous permettant de collaborer avec les Inuits, les Métis et les communautés des Premières Nations dans le cadre de plus de 300 relations que nous avons d'un bout à l'autre du pays, dans toutes les provinces et dans tous les territoires. Elle vise à établir une gouvernance partagée, ainsi qu'à veiller à ce que les connaissances autochtones soient appliquées dans la gestion de nos lieux, au bénéfice des Canadiens et dans le cadre de notre mandat quant à l'intégrité écologique, à l'intégrité culturelle et aux liens.

David Millar: Bien dit.

Des voix: Ha, ha!

Wade Grant: Je renonce à ma minute, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Grant.

Cela conclut notre série de questions. Je tiens à remercier très chaleureusement tous nos témoins aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants du temps que vous nous avez accordé. Je sais qu'il y a beaucoup de choses à faire pour se préparer à être sur la sellette, alors je tiens à vous remercier.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour passer à huis clos. Honorables députés, veuillez ne pas trop vous éloigner, car nous reprendrons rapidement, puis nous aurons environ 10 minutes de séance à huis clos. Je vous remercie.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>